

LA

# CONSTRUCTION LYONNAISE

REVUE MENSUELLE  
DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES  
— ARCHITECTURE ET TRAVAUX PUBLICS —

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UN AN

France, Algérie, Alsace-Lorraine. . . . . 12 fr.  
ÉTRANGER LE PORT EN SUS

ADMINISTRATION : RUE GENTIL, 4, A LYON

Imprimeur-Gérant : PITRAT Aîné

LES ANNONCES SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT  
à l'Agence de Publicité, 14, rue Coufrot, à Lyon

SOCIÉTÉ

## L'UNION GÉNÉRALE

Capital : 100,000,000 de Francs

Rue de la République, 16

PAYEMENT DE COUPONS  
ORDRES DE BOURSE  
DÉPÔTS DE TITRES  
AVANCES SUR TITRES

## DÉPÔTS D'ARGENT

5 0/0 à cinq ans : 1 1/2 0/0 à un an  
4 0/0 à quatre ans : 1 0/0 à vue  
3 0/0 à deux ans

Dans les Bureaux de la Société

## CRÉDIT PROVINCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 2,500,000 francs

Paris. — Siège social, 7, rue Drouot, — Paris

## AGENCE DE LYON

35, rue de la Bourse, 35

La Société bonifie actuellement :

3 0/0 pour les Dépôts à vue.

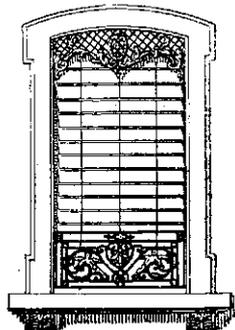
4 1/2 à six mois.

5 0/0 à un an et au delà.

Exécution de tous Ordres de Bourse

## VITRAUX D'ÉGLISES ET D'APPARTEMENTS PAGNON-DECHELETES

Rue de Franklin, 56. — Maison fondée en 1850



Usine à Vapeur, 80, rue Cuvier, Lyon-Brotteaux

## FABRIQUE D'ABAT-JOUR

ANCIENNE MAISON CHARANON. B. S. D. G.

## SIGONNEZ & MICHEL

SUCCESSIONS

Systèmes d'Abat-Jour avec Cordes  
Tiges en fer, Arrêts mobiles en fer, Arrêts fixés  
dans le bas pour les garantir des vents.

BOITES AUX LETTRES

13, rue Cuvier (Brotteaux). — 41, rue de l'Hôtel-de-Ville. — 19, place Bellecour

La Maison se charge de toutes les Fournitures et Réparations

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

## MAISON P. MARTIN

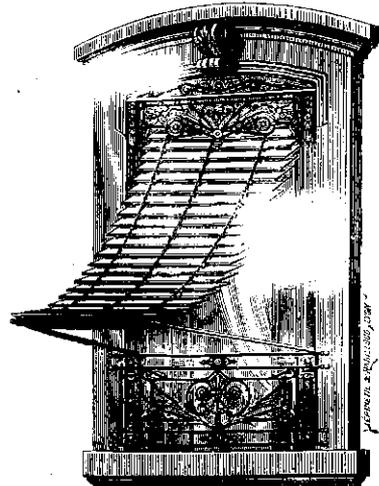
LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

Envoi franco de Collection d'échantillons



MAISON WOLFF FONDÉE EN 1819

## JALOUSIES ou ABAT-JOUR

Système économique perfectionné

## V<sup>VE</sup> WOLFF

BREVETÉE S. G. D. G.

LYON. — Place Saint-Michel, 9 et 7, rue Martin. — LYON

Fournisseur des Chemins de fer : Saint-Étienne, Genève, Grenoble, etc.

Élégance, Économie, Solidité, Facilité de manœuvre, Durée, Garantie.

Brevet d'invention et de perfectionnement pour nos tiges de fer qui donnent le sombre et le clair rien que par l'inclinaison des lames de l'Abat-Jour.

PLUS DE CORDES dont les inconvénients sont multiples et très coûteux. Notre système est appelé à juste titre *Système économique Wolff*. 50 % d'économie.

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

Miroiterie, Sculpture, Décoration, Meubles d'Art

# Flachat, Cochet & C<sup>ie</sup>

LYON

10-11, quai de la Guillotière et 4, rue Dunois

PRODUITS SPÉCIAUX POUR VITRAGES

Glaces et Verres à Vitres, Glaces brutes de 12"<sup>m</sup>  
et Verres à reliefs de 5<sup>m</sup> à 6<sup>m</sup> d'épaisseur, Dalles brutes et Dalles quadrillées  
pour Larmiers et Planchers lumineux, Tuiles en Verre, etc., etc.

FAIENCES DÉCORATIVES

Pour revêtements de Vestibules, Salles de Bains, Cheminées, Calorifères, etc., etc.  
DORURE POUR MEUBLES & BATIMENTS

110 Médailles & Récompenses

CONSTRUCTION GÉNÉRALE  
DES  
Machines, Appareils et Engins  
servant à la manutention des Fardeaux et des  
Marchandises

MATÉRIEL COMPLET  
POUR ENTREPRENEURS

A. S. J. O.  
INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR  
50, boulevard de la Villette  
PARIS

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL

## COURS DE DESSIN DE LA MARTINIÈRE

UTILE AUX PEINTRES  
ARCHITECTES, SCULPTEURS, INSTITUTEURS, INGÉNIEURS, MÉCANICIENS  
Par MM. BARQUIER A. et Van DOREN A. architectes  
PROFESSEURS A L'ÉCOLE LA MARTINIÈRE

Comprendant : PERSPECTIVE PRATIQUE, TRACÉ DES MACHINES, TRACÉ DES OMBRES, LAVIS  
PERSPECTIVE, LINÉAIRE, PROJECTION, DÉTAIL DE MACHINES, etc.

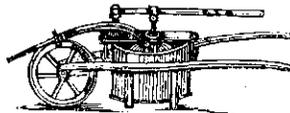
Cours en deux années, 2 volumes de texte et 50 planches. — 1<sup>re</sup> année, texte et 19 pl. 15 fr. — 2<sup>e</sup> année,  
texte et 30 pl. 20 fr. Les deux années ensemble 25 fr. — Représentant en ouvrages analogues 150 fr.  
L'ÉCOLE LA MARTINIÈRE A REÇU LA MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION DE 1878



Baignoire Avrial

## AVRIAL

Rue de Bourbon, 33, LYON

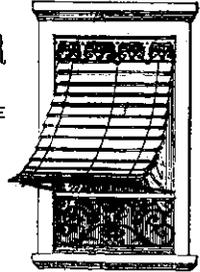


Pompe d'arrosage sur Brouette

Entrepreneur de Plomberie, Zinguerie pour Bâtiments

Canalisation pour Gaz et Eau. — Installation pour Salle de Bains  
Lavabo. — Siège inodore, etc. — Pompe d'époussetage, Purin, Arrosage et Accessoires. — Robinetterie, Cuivrerie  
Ateliers : rue d'Auvergne, 13

FABRIQUE  
D'ABAT-JOUR  
SYSTÈME  
MÉTALLIQUE  
GARANTI  
des  
COUPS  
DE  
VENTS



FABRICATION  
DE  
STORES  
EN BOIS  
De toutes largeurs  
STORES d'ÉTOFFE  
GROS ET DÉTAIL  
RÉPARATIONS  
En tous genres

A. CHARMAT, 132, avenue de Saxe. — LYON

## MOSAIQUES FRANÇAISES

### E. AILLAN

Lyon, quai des Brotteaux, 3

Carrelages en terre cuite de toutes couleurs  
Spécialité de Carriches d'Orange et de Marseille  
Produits céramiques Lithoïdes

Carreaux de Faïence  
et Vernis divers pour revêtements Briques creuses  
Plâtre du Midi.

## ATELIER DE CONSTRUCTION

DE SERRURERIE POUR SERRES, CHASSIS  
DE COUCHES, VÉRANDAS, ENTOURAGES, MARQUISES  
RAMPES, BARRIÈRES, CIÈLS-OUVERTS, ETC.

DEVIER jeune, 17, Grande-Rue Coste, Lyon-Caire  
— CROIX-HOUSSE —

FABRIQUE  
D'ABAT-JOUR

FABRIQUE  
DE CHAINES D'ABAT-JOUR

## BONNET & VERNAY

Avenue de Saxe, 75  
Place du Marché, 21, et quai  
des Brotteaux, 4

Abat-jour de tous systèmes,  
perfectionnés et garantis.  
Système avec crémaillère  
en fer pour donner le sombre.  
Volets en fer et en bois, pour les garantir des coups de  
vent. — Réparation et Fouritures.



## L'ASSURANCE FRANÇAISE

COMPAGNIE ANONYME A PRIMES FIXES CONTRE LES

# ACCIDENTS

ET LE CHOMAGE

Siège social à Paris : 6, boulevard des Italiens

Capital : DOUZE MILLIONS de francs

Assurances individuelles de toute nature ;  
Assurances des patrons contre leur responsabilité  
civile ;  
Assurances contre les accidents causés par explo-  
sion des appareils à vapeur ;  
Assurances des chevaux et voitures ;  
Assurances individuelles spéciales des voyageurs  
de chemin de fer, bateaux à vapeur.

MM. MISSOL et DOURON, directeurs particuliers  
à Lyon, 30, rue de la République.

Nous prévenons nos Abonnés que notre service d'expédition du journal « La Construction Lyonnaise » et de son « Supplément » est régulièrement fait, le 15 et le 30 de chaque mois. Dans le cas de non-réception à ces dates, nous les prions instamment de bien vouloir nous aviser.

## JURISPRUDENCE DU BATIMENT

### DE LA SERVITUDE DE FOUILLE ET D'EXTRACTION

#### II

Il se peut que les travaux s'exécutent dans un département et que le droit de fouille ait à s'exercer dans un autre. Dans cette hypothèse le préfet compétent pour donner l'autorisation nécessaire est celui du département où sont situés les terrains (Voyez un arrêté du Conseil d'État du 31 mai 1866).

L'arrêté du préfet est transmis à la fois au maire et à l'ingénieur de la commune. L'ingénieur le transmet à l'entrepreneur, et la notification de l'arrêté au propriétaire du terrain est faite par les soins du maire.

Le vœu de la loi est que l'entrepreneur se mette autant qu'il lui sera possible, d'accord avec le propriétaire du terrain, pour adoucir le droit rigoureux qu'il peut exercer. Si cet accord n'intervient pas, l'entrepreneur notifie par lettre chargée au propriétaire, qu'à tel jour et à une heure désignée, il sera sur les lieux pour dresser un état de constatation. Dix jours doivent séparer, au minimum, cette notification de la visite des lieux.

Le propriétaire doit alors, pendant ce délai, choisir un expert qui procédera contradictoirement avec celui de l'entrepreneur. A son défaut, le maire lui choisit un expert. Au jour fixé, l'expertise est faite contradictoirement.

Le procès-verbal est dressé en trois expéditions, pour le propriétaire, pour le maire de la commune, pour l'entrepreneur.

Immédiatement après cette constatation, l'entrepreneur a le droit d'occuper le terrain, et, si le propriétaire résiste de se faire mettre en possession par le maire. Mais le terrain peut être couvert d'arbres fruitiers ou de haute futaie, dans ce cas « l'entrepreneur est tenu de les laisser subsister jusqu'à ce que l'estimation en ait été faite dans les formes voulues par la loi. » (Voyez, sur toute cette procédure préliminaire, le décret du 8 février 1868, *Bulletin des lois*, 11<sup>me</sup> série, n° 15825.)

Que deviennent les matériaux, une fois qu'ils sont extraits ? Ils doivent être employés aux travaux publics. L'entrepreneur n'a donc pas le droit de les affecter, même en les remplaçant, à des travaux particuliers.

L'article 21 du cahier des charges rédigé en 1866 est formel sur ce point. Si l'entrepreneur venait à oublier cette prescription, il perdrait tous les privilèges qui lui sont accordés par les lois spéciales ?

Y a-t-il des propriétés exemptes de la servitude de fouille et d'extraction ?

L'arrêt du conseil de 1755 portant : « Sans néanmoins qu'ils puissent les prendre dans les lieux qui seront fermés de murs, ou autre clôture équivalente, suivant les usages du pays. »

Mais un autre arrêt du Conseil en date du 20 mars 1780 est venu révoquer cette exception. En Basse-Normandie les prairies sont toutes entourées de haies ou de murs en pierres sèches. Leurs propriétaires demandaient l'exemption de la servitude de fouille et d'extraction, conformément à l'arrêt 1755. C'est pour répondre à ces prétentions, qu'on rechercha et qu'on retrouva l'arrêt de 1780, qui restreint l'exception au cas où la clôture renferme des *cours, vergers et jardins*. Et notre conseil d'État a interprété

cette restriction en ce sens que les *terrains clos attenants à une habitation* étaient exempts de la servitude.

L'importance et l'étendue des terrains n'est pas à prendre en considération. Le conseil d'État a accordé l'exemption à un vaste domaine, que le propriétaire habitait, et qui était clos, alors cependant qu'il servait à une grande exploitation agricole (arrêt, conseil d'État, 7 mars 1861).

L'exemption doit être accordée, même si l'habitation est entourée d'une clôture spéciale et distincte de la clôture générale.

En tous cas les cours, vergers et jardins, même non attenants à l'habitation, sont exempts en raison du texte formel de la loi (Conseil d'État, 26 décembre 1862).

Qu'est-ce qu'une clôture ? — L'arrêt de 1755 parle des *usages du pays*. C'est donc une question de fait soumise à l'appréciation du juge. Le conseil d'État exige que la clôture soit établie de façon à empêcher au public l'accès de la propriété. Des haies trouées largement en plusieurs endroits, ne constitueraient pas une clôture suffisante (conseil d'État, 21 mai 1867).

Malgré l'opposition de plusieurs auteurs recommandables, le conseil d'État a admis que postérieurement à l'arrêt du préfet indiquant le terrain à exercer, le propriétaire peut se clore et rendre ainsi inutile l'arrêté préfectoral (conseil d'État, 10 juillet 1863).

Supposons que des fouilles aient été irrégulièrement pratiquées. Elles seront irrégulièrement pratiquées toutes les fois que l'autorisation préfectorale n'aura pas été normalement donnée. A quelle juridiction devra s'adresser le propriétaire dont la propriété aura été induement occupée, pour avoir réparation du préjudice qu'on lui a causé ? Il devra, en principe, assigner l'entrepreneur devant le tribunal civil. Si devant le tribunal, il est démontré que l'entrepreneur n'avait aucune espèce d'autorisation, le tribunal pourra le condamner immédiatement aux dommages-intérêts qu'il jugera convenables. Supposons que l'entrepreneur allègue une autorisation préfectorale. En ce cas le tribunal civil ne pourra statuer en l'état : il devra ordonner un sursis ; et le propriétaire demandeur utilisera le sursis prononcé, pour se pourvoir en conseil de préfecture et faire décider par cette juridiction administrative qu'aucune autorisation n'a été accordée. Une fois cette décision rendue, on reviendra devant le tribunal civil, qui jugera la question des dommages-intérêts.

A. PALMARINI

## LE CONGRÈS DES ARCHITECTES

Le 13 juin s'est ouvert dans la salle de l'Hémicycle, à l'école des Beaux-Arts, le congrès annuel des architectes français. La présidence est occupée par M. Charles Bailly, membre de l'Institut ; prennent place au bureau MM. Charles Normand, Lucien Étienne, Albert Lenoir, Uchard, Gaston Hénard, Lenoir, de Nantes, Achille Lucas et Marteau, de Lille.

M. Wallon lit son étude sur le Salon d'architecture. Après avoir fait un historique de l'organisation du Salon, M. Wallon regrette que le hasard auquel on a remis le soin de désigner les membres du jury, tiré au sort, on se le rappelle, ait été assez mal avisé pour exclure de cette liste plusieurs personnalités sympathiques et notamment l'honorable président du comité des artistes français, M. Bailly, dont chacun apprécie le caractère élevé.

M. Lucien prend ensuite la parole, parlant de la propriété artistique en ce qui concerne les œuvres d'architecture. Il conclut en proposant au Congrès de voter la résolution suivante :

« Le Congrès des architectes français, après avoir pris connais-

sance du rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la propriété artistique par M. Bardoux, député, ainsi que du projet élaboré par cette commission;

En ce qui regarde les parties qui, dans ledit rapport et ledit projet de loi, concernent spécialement l'art architectural et les œuvres des architectes,

Émet le vœu que les Chambres françaises puissent bientôt consacrer par un vote les droits des architectes tels qu'ils sont définis dans ces deux documents. »

Avant l'adoption de cette résolution, M. Charles Lucas demande la parole pour signaler une équivoque qui existe à l'article 5 du chapitre II du rapport de M. Bardoux, ainsi conçu :

« Art. 5. — Le droit de copie et de reproduction matérielle du plan et des détails artistiques d'une œuvre architecturale, demeure réservé à l'architecte, sauf stipulation contraire. »

Le Congrès, consulté, vote l'addition proposée à l'unanimité et charge M. Charles Lucas de s'entendre avec M. Lucien Étienne.

La séance est levée et remise au lendemain pour y traiter la question du tarif des honoraires des architectes.

#### CONSTRUCTION DE DEUX ÉCOLES D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES A AMIENS

Il est ouvert, entre tous les architectes, deux concours, l'un pour la construction de l'école normale d'instituteurs, l'autre pour la construction de l'école normale d'institutrices.

##### PREMIER CONCOURS

Le premier concours concerne la construction sur un emplacement d'un hectare, de forme rectangulaire, d'une école normale d'instituteurs, pour 120 élèves internes, avec école primaire annexe, pour 90 élèves externes.

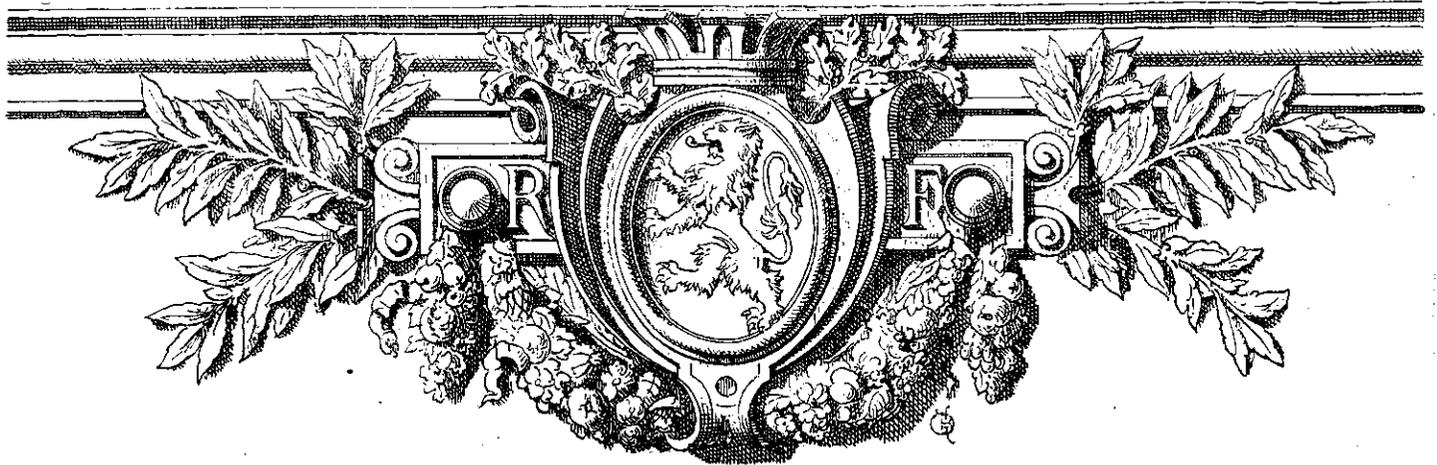
La dépense afférente à l'exécution de ce projet ne pourra excéder 450,000 fr. pour la construction et l'ameublement.

##### DEUXIÈME CONCOURS

Le deuxième concours est relatif à la construction, sur un emplacement d'un hectare, de forme rectangulaire, d'une école normale d'institutrices pour 90 élèves internes, avec école primaire annexe, pour 90 externes.

La dépense afférente à l'exécution de ce projet ne pourra excéder 400,000 fr. pour la construction et l'ameublement.

#### RESTAURATION DU GRAND-THÉÂTRE A LYON <sup>(1)</sup>



CARTOUCHE DU CADRE DE LA SCÈNE. — M. HIRSCH, architecte. — M. THOUBILLON, architecte adjoint. — MM. FLACHAT et COCHET, décorateurs

Rien de terminé sur cette intéressante question. La majorité du congrès s'étant montrée favorable au maintien du *statu quo*, sauf pour le cas où le montant des travaux était inférieur à 10,000 fr. et où l'honoraire de 5 0/0 paraissait insuffisant.

La solution définitive de cette question est renvoyée au prochain congrès.

#### CONCOURS

##### EMPLOIS D'AGENTS VOYERS CANTONAUX

Lundi 19 septembre 1881, sera ouvert un examen public pour les aspirants à l'emploi d'agent voyer cantonal.

Les traitements fixes sont pour la 1<sup>re</sup> classe de 2,900 fr. ; la 2<sup>e</sup> classe, 2,600 fr. ; la 3<sup>e</sup> classe, 2,400 fr. ; la 4<sup>e</sup> classe, 2,200 fr. Il est alloué à chacun une indemnité de 300 fr. pour frais de tournée et de bureau.

##### AGRANDISSEMENT DE LA SORBONNE A PARIS

Un concours est ouvert entre les architectes français sur un projet relatif aux travaux d'agrandissement de la Sorbonne. La somme allouée pour lesdits travaux est de 10 millions.

Prendre les renseignements au ministère de l'instruction publique.

CONDITIONS. — Les concours ouverts auront lieu notamment dans les conditions suivantes :

Les concurrents recevront, sur leur demande, le programme dressé à cet effet, ainsi que les plans et les coupes géologiques des terrains.

Les projets devront être déposés à la préfecture de la Somme, avant le 10 août 1881, et seront jugés, après une exposition publique, par le conseil général de la Somme, sur le rapport d'une commission spéciale désignée par M. le préfet.

Les auteurs des projets classés en première ligne, dans chaque concours, pourront être chargés de la direction des travaux. Dans le cas toutefois où l'un d'eux en serait dispensé, il recevrait une indemnité de 2 pour 100 sur le montant de l'estimation faite par lui dans la limite des sommes à dépenser indiquées ci-dessus, à la charge de fournir, dans un délai de trois mois, tous les dessins, profils et détails de son projet qui seront jugés nécessaires à son exécution.

PRIMES. — Dans chacun de ces concours, les auteurs des projets classés en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> ligne recevront les primes suivantes :

Le n° 2, 2,000 fr. Le n° 3, 1,000 fr. Le n° 4, 500 fr.

## LES RÉGLEMENTS DES ANCIENNES CORPORATIONS DES DIVERS CORPS DE MÉTIERS :

### — SERRURIERS —

Tous les Maîtres dudit Art se trouveront les jours et Fêtes de Saint Pierre et de Saint Eloy, Patrons de leur communauté, en l'Eglise des Peres Augustins du port de Saint Vincent de cette Ville, sur les neuf heures du matin ou sera dit et Célébré annuellement une Messe haute et solennelle, à laquelle lesdits Maîtres seront obligés d'assister, à peine de cinq sols contre chacun des défailants.

ART. II desdits Statuts de 1674. Le lendemain à pareille heure sera célébrée une autre Messe haute et Solemnelle de l'Office des Morts, pour le repos des Ames des Maîtres dudit Art decédés dans le cours de l'année, à laquelle assisteront pareillement tous les Maîtres de ladite Communauté, sous les mêmes peines.

ART. III. Des Statuts de 1674. Pour faire observer et exécuter les présents Statuts et Reglements dudit Article lesdits Maîtres s'assembleront tous les ans au lieu accoutumé par la Permission de Messieurs les Prevôt des Marchands et Echevins, huit jours avant le Dimanche auquel se fait la Nomination desdits Sieurs Prevôt des Marchands et Echevins, et choisiront dans ladite Assemblée douze d'entr'eux d'une probité, expérience et capacité connuë, desquels douze des Anciens Jurés Sindics porteront les noms ausdits Sieurs Prevôt les Marchands et Echevins le mardy suivant dans la chambre du Consulat ou lesdits Sieurs nommeront deux desdits douze Maîtres à eux proposés pour faire la Charge de Jurés avec les deux Anciens pendant les deux années suivantes, vacquer aux visites pendant ledit tems, veiller soigneusement aux contraventions qui se commettent, en sorte qu'il y aura toujours quatre Maîtres Gardes Jurés en Charges, deux anciens, et deux nouveaux, et seront tenus lesdits deux Maîtres ainsi nommés de venir le Dimanche jour de la Nomination desdits Sieurs Prevôt des Marchands et Echevins, avec les autres Maîtres de Métiers pour ladite Nomination après avoir prêté le serment à la manière ordinaire entre les mains desdits Sieurs Prevôt des Marchands et Echevins, comm'encor qu'ils seront obligés de se rendre en la Chambre du Consulat, avec les Anciens Maîtres Jurés, pour y prêter encor le serment de bien et fidèlement exercer leursdites Charges, le tout à peine de cent livres d'amende applicable moitié aux Pauvres du Grand Hôtel Dieu de cette Ville, et l'autre moitié à ladite Communauté pour survenir aux affaires d'icelle, et d'être déchûs de leur Maîtrises à moins qu'ils ne Justifient de quelque empêchement qui soit jugé juste et valable par lesdits Sieurs Prevôt des Marchands et Echevins.

ART. III. Des Reglements de Paris, seront tenus lesdits Jurés de proceder aux Visites generales cinq fois au moins tous les ans, chez tous les Maîtres dudit Art demeurant dans l'étendue de nôtre dite Ville, Fauxbourgs et Banlieuës de Lyon, sans qu'ils soient obligés de demander pour ce aucune permission ny Pariatis des Haut Justiciers ny des Officiers des autres Justices subalternes établies dans nôtre Ville, Fauxbourgs et Banlieuës, à la charge que l'un desdits Jurés sera Porteur d'une Ordonnance de Monsieur le Prevôt des Marchands, d'une copie des présentes dûement Collationnée par l'un des secretaires de nos Finances, Maison et Couronne de France, à laquelle nous voulons que foy soit adjouctée comme à l'Original, afin que lesdits Jurés ne puissent être inquiétés en leurs visites par lesdits Hauts Justiciers ou Officiers desdites Justices, à peine d'en demeurer responsables

en leurs propres et privés noms, auxquels Jurés sera payé par chacun desdits Maîtres cinq sols seulement.

ART. IV Des Reglements de Paris, lesdits Jurés seront tenus encor de proceder incessamment aux visistes des Ouvriers, qui abusivement sans aveu ny autorité quelconques, travaillent aux Ouvrages dudit Art en certaines Maisons retirées, Convents, Colleges, Communautez, Accademics, et autres lieux pour les Vendre au préjudice de l'industrie desdits Maîtres, et dont le Public est extrêmement trompé, tant par la mauvaise Fabrication desdits Ouvrages qu'à cause de la défectuosité de la matière de laquelle ils sont composés.

ART. V. Des Reglements de Paris, comm'aussi lesdits Jurés veilleront jour et nuit à faire arrêter tous les Ouvrages défectueux qui se trouveront être transportés dans les Ruës de Nôtre dite Ville, Fauxbourgs, et Banlieuës de Lyon, qui n'auront été faits par les Maîtres dudit Art, au moyen dequoy ils se feront assister d'un Huissier, ou Sergent, Porteur d'une Ordonnance de Mr. le Prevôt des Marchands, soit pour les visites dans lesdites Maisons retirées, Couvents, Colleges, Communautez, Accademics, et autres lieux, ou pour les recherches desdits Ouvrages transportés, lequel en cas de besoin fera faire ouverture des Portes pour faire lesdites Recherches, et Saisies, faisons Deffenses dès-à-présent à tous Prieurs des Convents, Grands Maîtres et Principaux des Colleges, Accademistes, et autres Personnes de retirer ny souffrir des Ouvriers, et d'empêcher lesdits Jurés de les inquieter, à peine de punition exemplaire, afin que tous abus, malversation, et fraudes soyent promptement reprimés.

ART. VI. Des Reglements de Paris, lesdits Jurez rapporteront dans vingt-quatre heures leurs Procès Verbaux des Contraventions qui se trouveront au present Reglement au Secretarial de la Ville, et y remettront en même temps, les ouvrages et autres effets qui auront été saisis pour être procedé aux Jugements de toutes les Contraventions sommairement et sans frais, suivant et au desir de l'Article XXXII. des Statuts du mois, d'Avril 1674.

ART. VII. Des Reglements de Paris, les amendes qui nous seront adjudgées seront délivrées, sçavoir le quart à l'Hopital General et Aumône Generale de la Charité de cette Ville, les autres trois quarts ausdit Jurez afin qu'ils soient soigneux dans l'exécution de nos Ordonnances, et n'ayent de plus forte passion pendant le tems de leurs Jurandes que celles de la conservation du bien public.

ART. X. Des Reglements de Paris, pour remedier au trop grand abus que la liberté pourrait causer dans la vente des ouvrages dudit Art, principalement par les Marchands Ferronniers, très expresses deffenses leur sont faites de tenir aucuns Estocs, Limes ni autres Outils propres à l'Art de Serrurerie montez, à peine de Confiscation d'iceux au profit de ladite Communauté, et de cinquante livres d'Amende applicable comme dessus.

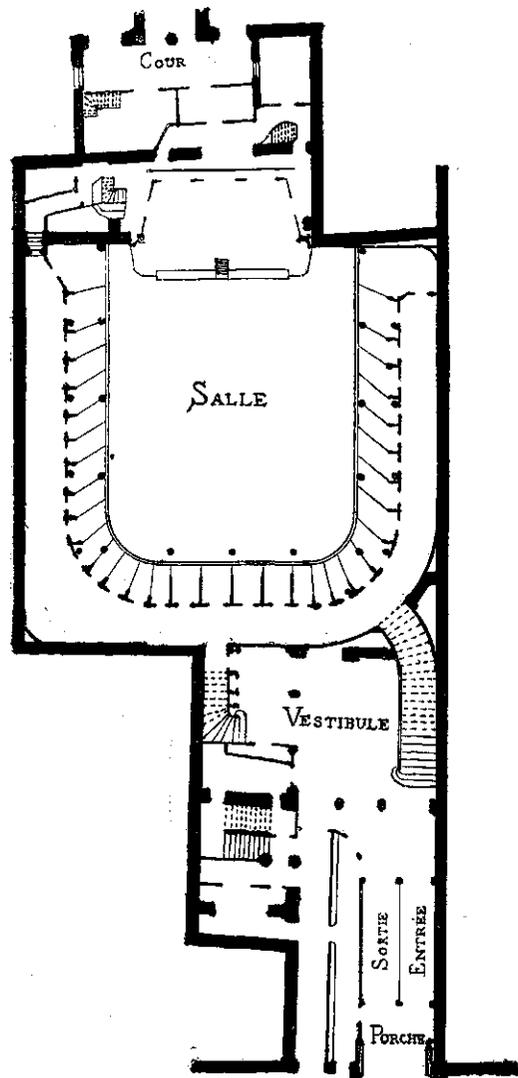
ART. XXII. Des Statuts de 1674. Article 50. des Reglement de Paris, très expresses inhibitions et deffenses sont faites à tous Ferronniers, Revendeurs, Cricurs, et autres personnes qui tiennent de vieilles ferailles d'achepter ni revendre aucune Serrures et Clefs vieilles ou neuves, même leurs est enjoint de porter des Razeaux pour mettre leursdites vieilles Ferrailles, sans se pouvoir servir de sac, tant afin quelles soient en vûë du public, que pour remedier aux vols et larcins qui sous pretexte de cette liberté, se sont jusques à present commis dans les Batiments et Maisons situées en ladite Ville et Fauxbourgs de Lyon, à peine de Confiscation desdits Onvrages, et de cinquante livres d'amende applicable comme dessus, et sans que le présent Article puisse derogger aux Privileges, dans lequel les Marchands Quinqualiers de cette Ville ont été maintenus par l'Arrêt de Parlement du 9. May 1636, et aux conditions portées par icelui.

Très expresses inhibitions et défenses sont faites suivant l'Ar-

ticle 65. des Reglements des Maitres Serruriers de Paris aux Maitres dudit Art, d'entreprendre avec qui que ce soit des Ateliers, Batiments, Edifices et Maisons pour les rendre la Clef à la main ; comme aussi aux Maitres de tous les Arts et Metiers de notre Ville de Lyon de se mêler des Ouvrages dudit Art de serrurier à peine de confiscation desdits Ouvrages et de 300 livres d'amande applicables comme dessus.

ART. XI. Des Reglements de Paris, pour remedier aux grands abus que la liberté pourroit causer dans la vente des Ouvrages dudit Art. Nous voulons aussi que défense soient faites aux Menuisiers, Charpentiers de ferrer aucuns meubles meublans.

### SALLE DU CASINO A LYON



Rue de la République

Echelle 0,02 par mètre

PLAN. — M. PORTE, Architecte

que pour leur compte que ce ne soit des ouvrages de Serrurerie fait par les Maitres dudit Art, à peine de 500 livres contre chacun des contrevenants, et de confiscation des Ouvrages de Serrurerie applicable comme dessus ; en conformité de l'Arrêt rendu au Parlement le 31 d'Aoust 1658, sous les mêmes peines.

Defenses sont faites à tous lesdits Maitres de poser aucunes Serrures ny Ferrures pour les Menuisiers et Charpentiers, qui auront été acheptées par lesdits Menuisiers et Charpentiers à peine de vingt livres d'amende aplicable comme dessus, sans que toutes-fois les Bourgeois et Habitants de cette Ville puissent être empêchés d'acheter si bon leur semble telles Serrures qu'ils jugeront à propos, lesquelles seront posées par lesdits Maitres Serruriers.

ART. IV. Des Statuts de 1674. Article II des Reglements de Paris ; et afin que l'Art desdits Maitres se puisse heureusement conserver dans la splendeur qu'il a perpetuellement mérité, tant à cause de sa necessité, que des rares inventions qu'il produit, même en considération de ce qu'il a toujours été du nombre des quatre Arts Liberaux nous voulons en conformité de l'Article 12 des Reglements accordés aux Maitres Serruriers de Paris en 1650, et de l'Article 4 de ceux accordés à ceux de Lyon en 1674, que toutes Lettres dudit Art concédées en faveur de Naissance, Mariages, ges, Sacre, Couronnement, Entrées des Rois et des Reines, et pour toutes autres occasions generalement quelconques soient et demeurent suprimées, et revoquées comme dessus, les suprimons et revoquons sans que d'oresnavant aucunes puissent étre Expédiées Scelées ne délivrées soit en notre nom, des Rois nos Successeurs, des Reines, Enfants de France, Princes du Sang Royal, ou sous autres titres dérogeant pour cet effet au derogatoire des semblables Lettres qui pourroient cy-aprés étre obtenues par surprise, importunité ou autrement auxquelles nous ne voulons que foy soit ajoûtée et defendons à tous Juges même aux Jurez en Charge dudit Art d'y avoir aucun égard, et pour ôter toutes contestations, Notre Parlement exceptera à l'avenir ledit Art de Serrurerie de l'exécution des Edits qui pourroient lui étre adressés par Nous ou nos Successeurs pour la création des Lettres des Arts et Métiers de Notre Ville de Lyon et Fauxbourgs d'icelle, sans qu'il soit besoin d'un Mandement plus exprés.

Nul ne pourra étre admis à ladite Maîtrise qu'il ne soit originaire François, et né notre sujet, ou qu'il n'ait obtenu des Lettres de naturalité dûement verifiée ou besoin est, suivant les Reglements, des Roys predecesseurs de Sad. MAJESTÉ et conformément à l'Article 15 des Reglements des Maitres Serruriers de la Ville de Paris, en 1650, et à l'Article 5 de ceux de ladite Communauté, des Maitres de Lyon, en 1674.

Nul ne sera pareillement reçu Maître, ni pourra exercer ladite Maîtrise, et ne lui sera permis de tenir Boutique ouverte, conformément aux Articles 17 et 6 desdits Reglements de 1650 et 1674. qu'il n'ait par un préalable fait aparoir, tant de sa Religion Catholique Apostolique et Romaine, que de son Brevet d'Apprentissage dûement dechargés par l'un desdits Jurez, qu'ensuite il ne lui ait étre donné par lesdits Jurez, l'un des Anciens Jurez pour lui servir de conducteur, et qu'il n'ait fait un Chef d'œuvre ordonné par lesdit Jurez, savoir d'une Serrure de porte de Cabinet, de Buffet, ou de Coffre, fait à la Moderne comme il a étre perpetuellement observé, et qui se pratique encor actuellement, savoir une clef de treize à vingt un pertui au gré des Maitres Jurez, et de la pluralité desdits Maitres, le Palâtre de ladite Serrure portant son bord et contre bord, et la cloison renversée le tout d'une seule pièce, faite dans la Maison et ouvroir du Maître qui sera nommé pour cet effet.

Les Enfants desdits Maitres, nés en legitimo Mariage pendant que leur Peres auront exercé ledit Art en l'étendue de ladite Ville et Fauxbourgs de Lyon, seront tenus auparavant que d'étre recés Maître comme il est porté par l'Article 22 des Anciens Statuts de 1650, et par l'Article 7 de ceux de 1674, de faire pour experience une Serrure moderne, et une Clef à cinq pertui a double ferrure ainsi qu'il sera ordonné par lesdits Jurez, avec la pluralité des Maitres et la Serrure garnie à la montre de la clef, étant entièrement parachevé, sera reçu par lesdits Jurez, comme dessus, le tout en presence de celui en la Maison duquel l'œuvre aura étre faite, lequel affirmera pardevant lesdits sieurs Prevôt des Marchands et Echevins que ladite œuvre a étre faite par l'aspirant.

Les Compagnons qui n'auront fait apprentissage chez aucuns desdits Maitres, et épousant la Fille d'un Maître né de legitimo Mariage depuis que son Père aura étre reçu Maître dudit Art,

feront pour Chef d'œuvre une Serrure à l'antique moderne avec la clef à sept pertuis, sera à double ferrure avec la garniture suivant l'ordre desdits Jurez, et des Anciens Maîtres faisant la pluralité, comme il est porté par l'Article 8. des Statuts de 1674. et Article 29. des Reglements de Paris.

Et à l'égard des Enfants desdits Maîtres, nés avant que leur Peres fussent reçus Maître dudit Art ils seront tenus de faire le Chef d'œuvre à l'antique moderne comme s'ils n'étoient pas fils de Maître, à la forme de l'Article 16 des presents Reglements comme il est porté par l'Article 10 des Statuts de 1674, et Article 22 des Reglements de Paris.

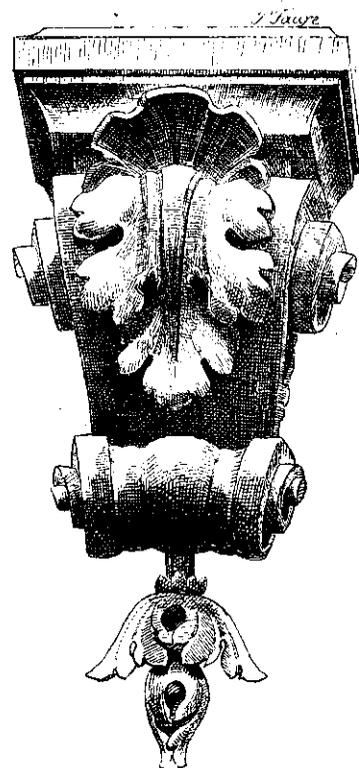
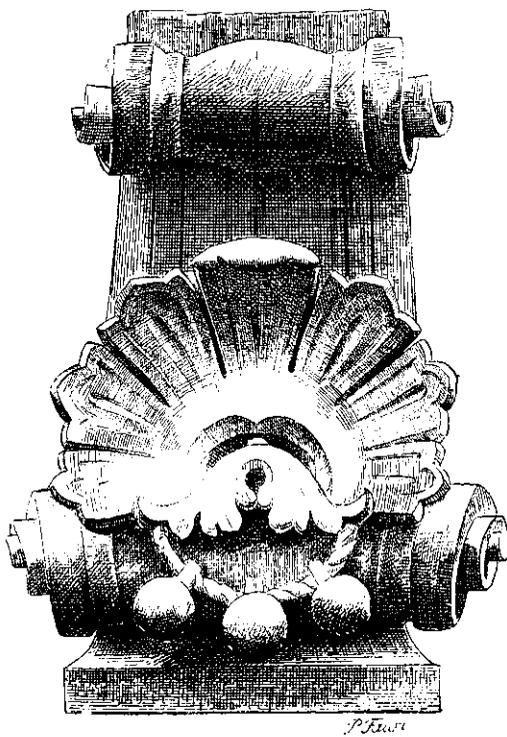
Les Aspirants après avoir fait leur Chef d'œuvre et icelui été reçu par les Maîtres, mêmes les fils de Maître ne pourront suivant l'Article 9 des Statuts de 1674 être reçus Maître qu'ils n'ayent rapporté leur Serrure à la moderne avec ladite Clef ainsi, et à la forme que le tout aura été ordonné par les quatre Jurez, et plus

après que son précédent service il aura été dûment informé et certifié de la dite Veuve en présence des deux Jurez dont sera fait Acte pardevant Notaire, et autrement ledit Apprentif ne pourra se mettre chez aucun Maître.

Lesdits Maîtres ne pourront avoir plus d'un Apprentif, si ce n'est dans la quatrième année de l'apprentissage, pendant laquelle ils en pourront prendre un second et seront obligés lesdits Maîtres de faire passer l'Acte d'obligation d'apprentissage, desdits Apprentifs par devant Notaire duquel sera baillé Extrait à l'ancien Juré, qui sera tenu de le faire inscrire sur le Livre de la Communauté sans frais, et payeront lesdits Apprentifs en entrant chez lesdits Maîtres deux livres de cire pour le Service Divin qui se fait à la Chapelle dudit Art, ou au besoin de la communauté, suivant l'Article 12 de 1674) et Article 26 des Reglements de Paris.

ART. XIII. Des Statuts de 1674, et Article 27 des Reglements

## SALLE DU CASINO, A LYON



MOTIFS DE LA CORNICHE. — M. PORTE, architecte. — M. FORT, sculpteur

Echelle au 1/6 de l'exécution

anciens de la Communauté faisant en nombre la pluralité, sans pourtant qu'ils puissent être reçus, à moins que le Chef-d'œuvre ou demi Chef-d'œuvre ne soient complets savoir la Serrure et Clef à la forme que le tout aura été désigné par les Maîtres dudit Art assemblés de l'autorité et permission desdits Sieurs Prevôt des Marchands et Echevins.

ART. XXIII. Des Reglements de Paris, nul ne pourra prétendre à ladite Maîtrise qu'il n'ait fait quatre années entière d'apprentissage chez l'un desdits Maîtres sans discontinuation, et qu'il n'ait ensuite fidèlement servi lesd. Maîtres ou autres résidans en ce Royaume quatre années en qualité de Compagnon après le tems dudit Apprentissage, sans avoir fait action digne de blâme, et au cas que le Maître d'apprentissage vint à mourir pendant lesdites quatre années, et que la veuve dudit Maître ne voulut continuer la Maîtrise qui lui est accordée par l'Article II des Anciens Statuts, audit cas ledit Apprentif se pourra mettre chez et en l'Ouvroir d'un des autres Maîtres pour parachever lesdites quatre années,

de Paris, pour en quelque façon entretenir la charité parmi lesd. Maîtres envers leurs Parents, outre l'Apprentif qu'il leur est permis d'avoir chez eux, ils pourront aussi recevoir pour pareil tems de quatre années un de leur Parent à condition néanmoins qu'ils déclareront pardevant deux Maîtres Jurés quel est le degré de Parenté ou alliance, et en cas qu'ils y soient requis, ils en feront serment par devant lesdits Sieurs Prevôt des Marchands et Echevins, passeront ensuite l'Acte d'obligation dans les formes cy dessus prescrites.

Les Compagnons qui ne seront de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine ne pourront être reçus Maître, et à l'égard des Forains qui seront Catholiques, et nés de légitime Mariage, et non étrangers et qui n'auront point fait apprentissage chez un desdits Maître dans ladite Ville, ils ne pourront prétendre à la Maîtrise qu'après six années de service chez lesdits Maîtres sans discontinuation dont ils rapporteront Certificat en bonne forme, qu'ils feront enregistrer par l'un desdits Jurez, dans le Registre

de leur Communauté, à peine de nullité de leur réception, suivant l'Article 14 des anciens Statuts de 1674, et Article 28 des Règlements de Paris.

Ceux qui seront reçus Maître payeront entre les mains des Maîtres dudit Art, Courriers de la Chapelle de Saint Pierre et Saint Eloy Patrons de ladite Communauté, le même jour qu'ils prêteront les serments, la somme dix livres à peine d'être déchu du Droit de Maîtrise, de laquelle somme lesdits Courriers fourniront quittance, et en feront mention dans le Chapitre de Recette des Comptes qu'ils rendront à ladite Communauté quinze jours après la dite Fête de Saint Eloy, en la présence desdits Maîtres Jurez en Charge, de deux desdits Courriers restant, et des anciens Jurez, à peine d'être privés des Charges d'icelles, et de cinquante livres d'amande, applicable moitié pour le Service Divin, et l'autre moitié pour la manutention de l'Art, suivant l'Article 15 des anciens Statuts de 1674, et l'Article 34 des Règlements de Paris.

ART. XVI. Des Statuts et Règlements de 1674. Les Fils et Gendre desdits Maîtres ne payeront que cinq livres pour droit de Chapelle entre les mains desdits Courriers, dont sera aussi fait Recette comme dessus, sous pareille peine.

Les Compagnons qui travailleront ne pourront quitter leur Maîtres qu'ils n'ayent effectivement parachevé les Ouvrages qu'ils auront commencé, sous les peines de dix livres d'amande pour laquelle ils tiendront prison applicable comme dessus, conformément à l'Article 17 des Statuts de 1674, et Article 38 des Règlements de Paris.

Et si les Maîtres dudit Art se trouvent avoir retiré lesdits Compagnons qui seront tombez dans les fautes exprimées cy-dessus, ils seront condamnés en cinquante livres d'amandes applicable moitié aux pauvres du grand Hôtel Dieu de ladite Ville, et l'autre moitié à la Communauté, pour subvenir aux frais des affaires Communes et demeureront privés de toutes Charges et honneurs et Privilèges, et seront pareillement tenus de savoir les Maîtres de chez lesquels lesd. Compagnons sortiront, s'ils sont satisfaits d'eux, sous pareilles peines portée par l'Art 18 des Statuts de 1674, et Art. 40 des Règlements de Paris. (A suivre.)

### SALLE DU CASINO A LYON

L'ancienne salle du Casino qui fut construite en l'année 1862, ne répondant plus aux besoins de notre époque, soit comme disposition générale, soit comme confortable, son propriétaire, M. Claude Guillet, en a décidé la reconstruction.

La nouvelle salle, reconstruite à l'emplacement de l'ancienne, mais avec des proportions beaucoup plus vastes, est l'œuvre d'un architecte de notre ville, M. Claudius Porte.

La salle a aujourd'hui la forme d'un théâtre, son accès est en plain pied avec la rue de la République; de vastes escaliers en pierres conduisent aux galeries.

Elle se compose :

D'un parquet avec fauteuils d'orchestre; d'une première galerie divisée en loges; d'un grand balcon; d'une troisième galerie.

Pour la construction des galeries on a employé la fonte, le fer et le bois.

L'ornementation de la salle est faite en stuc.

Sa décoration est sobre, la teinte générale est mordoré se détachant sur fond rouge.

Le plafond a été peint par Domer.

Les coopérateurs de M. Claudius Porte, l'architecte auteur, de l'œuvre sont :

MM. Gay et Baquard pour la maçonnerie. — Marin pour la charpente. — Grohon, pour la serrurerie. — Dulac, pour les ciments. — Colomb, pour la menuiserie. — Aimone frères,

plâtriers peintres. — Paret, pour les ornements stuc. — Domer, peintre, pour le plafond. — Mortier, peintre, pour la grande gorge et salle. — Giroud, peintre pour l'avant-scène et la scène. — Duchamp pour la dorure. — Compagnie du gaz, pour les appareils d'éclairage. — Deau, pour les appareils de chauffage.

### LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES BEAUX-ARTS

Le Conseil supérieur des beaux-arts s'est réuni au palais de l'Industrie, sous la présidence de M. Jules Ferry, assisté de M. Turquet, sous-secrétaire d'État. Il a voté dans l'ordre suivant, sans ballottage, les seules récompenses officielles de cette année, dont le gouvernement de la République fait tous les frais.

**Prix du Salon.** — M. Boucher, sculpteur, pour son groupe: *l'Amour filial*

**Bourses de voyages.** — ARCHITECTURE. — MM. Adrien Chancel, *Monument commémoratif de l'Assemblée constituante; Projet de salle des Pas-Perdus.* — Rapine, *Château de Puyguilhem.*

PEINTURE. — MM. Lucas, *Sapho expirante.* — Bertrand, *Patrié!* — Rosset, *Éros.*

SCULPTURE. — MM. Etcheto, *François Villon.* — Carlier, *Avant l'âge de pierre.* — Carlès, *Abel.*

GRAVURE. — M. Lefort, *Portrait de Washington.*

### CHEMIN DE FER DE CLERMONT A TULLE

La ligne de Clermont à Tulle inaugurée le 4 juin par l'administration des chemins de fer de l'État, et dont M. le ministre des travaux publics a autorisé, à partir du 8 juin, l'ouverture à l'exploitation de la section comprise entre Clermont et Ussel, d'une longueur de 104 kilomètres 462 mètres, est l'une des plus pittoresques lignes de la France.

Cette ligne qui a une longueur totale de 172 kilomètres, traverse les deux départements du Puy-de-Dôme et de la Corrèze et met en communication directe leurs chefs-lieux en desservant 27 stations sur son parcours.

En partant de Tulle à l'altitude de 212 mètres, on aborde immédiatement des rampes de 26 millimètres par mètre et des courbes de 250 mètres de rayon que l'on rencontre fréquemment sur tout le parcours.

La station de Corrèze, distante de Tulle de 17 kilomètres, est à l'altitude de 533 mètres; celle d'Ussel à 630 mètres; enfin Laqueuille, point culminant de la ligne, est situé à 941 mètres au-dessus du niveau de la mer.

De ce point on aperçoit la chaîne des monts Dore, qui est dominée par le puy de Sancy, haut de 1,886 mètres. C'est à quelques kilomètres de cette montagne que sont situés les bains du mont Dore et de la Bourboule, qui seront maintenant desservis par la station de Laqueuille.

Rien de plus pittoresque que cette partie de l'Auvergne, que ce massif formé par les laves vomies par les volcans éteints; ces lacs profonds qui remplissent d'anciens cratères; ces torrents à eau limpide, la Dore, la Dognon, la Sioule, qui ont creusé leur lit profond à travers les rochers granitiques et volcaniques.

De Laqueuille on descend vers Clermont en traversant les mines de galène argentifère de Pontgibaud, les carrières de Volvic qui ont fourni la pierre employée à la construction des travaux d'art et des stations de la ligne, et après avoir traversé Royat on arrive à Clermont, à l'altitude de 357 mètres.

## AVIS &amp; RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Chômages des canaux.** — La durée du chômage des canaux et rivières, en 1881, est fixée ainsi qu'il suit pour la région du Centre : Canal de Bourgogne, 62 jours, du 15 juillet au 15 septembre. — Saône, au-dessus de Gray et Verdun, 62 jours, du 15 juillet au 15 septembre. — Canal latéral à la Loire : de Roanne à Digoin et de Digoin à Briare, 31 jours, du 10 août au 19 septembre. — Il n'y a pas de chômage sur le canal de Pont-de-Vaux.

**Enquêtes.** — A la date du 30 mai, une enquête a été ouverte pour la construction des ports d'aval à Lyon. Ont été nommés membres de la commission : M. Ancel, administrateur délégué de la société anonyme du Gaz de Lyon ; M. Bour, ingénieur à Lyon ; M. Burelle, ingénieur à Lyon ; M. Causse, président du conseil général ; M. Demange, constructeur mécanicien à Lyon ; M. Hallet, conseiller municipal, à Lyon ; M. Larue, directeur de la Compagnie générale de navigation.

Enquête sur le plan parcellaire en date du 11 juin. 3<sup>me</sup> arrondissement. Dégagement des abords du groupe scolaire projeté à l'angle des rues de Vendôme et Mazenod. Prolongement de la rue Chaponay, entre les rues de Vendôme et de Créqui. Suppression de la partie de la rue de l'Arquebuse comprise entre les rues Mazenod et Chaponay-Prolongée.

Une enquête a été ouverte le 17 juin sur le projet d'expropriation des terrains et immeubles dont l'occupation est nécessaire pour la construction d'un hôtel de préfecture à Lyon, lesdits terrains et immeubles compris dans les masses numéros 85, 86, 95, et 96 du plan.

Ont été nommés pour faire partie de la commission :

M. le maire de Lyon ; M. Bonnet, conseiller général ; M. Causse, président du conseil général ; M. Louvier, architecte général ; M. Pierron, président du conseil d'arrondissement.

Une enquête a été ouverte le 25 janvier : 1<sup>o</sup> pour déterminer l'alignement Est de la place de la Croix agrandie ; 2<sup>o</sup> pour obtenir pour la ville de Lyon, l'autorisation d'acquérir soit à l'amiable, soit s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les immeubles compris dans le projet et teintés en jaune sur le plan des lieux ; 3<sup>o</sup> pour comprendre dans l'expropriation, comme étant impropre à recevoir une construction salubre, une portion de l'immeuble, Grande-Rue de la Guillotière, 207, se trouvant en dehors du tracé de la place et teintée en vert sur ledit plan.

## CONGRÈS INTERNATIONAL DES ENTREPRENEURS A LIÈGE (BELGIQUE)

A l'occasion des fêtes royales de Liège des 24, 25 et 26 juillet 1881, un congrès international des entrepreneurs et une exposition de machines, d'engins, d'outils perfectionnés et de matériaux, applicables à l'art de construire seront organisés par la chambre syndicale des entrepreneurs de travaux publics et civils du pays de Liège sous le patronage de l'administration communale.

Le congrès tiendra ses séances les 24, 25 et 26 juillet.

L'exposition sera installée dans un atelier de la gare de Longdoz mis gracieusement à la disposition de la chambre des entrepreneurs par la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Elle sera ouverte le 24 juillet et clôturée le 21 août.

La location des places à l'exposition est fixée comme suit :

Par mètre ou fraction de mètre ;

Halle couverte sur le sol . . . . . 10 fr.

Halle couverte, contre un mur . . . . . 3 fr.

Dans la partie non abritée, sur le sol . . . . . 5 fr.

Pour être admis à exposer on doit adhérer au congrès, dont la

cotisation est fixée à 30 francs ; toutefois la participation des exposants aux travaux du congrès n'est que facultative. La commission impose cette condition dans le seul but de réunir les fonds nécessaires pour couvrir ses frais, mais elle n'entend pas profiter des bénéfices éventuels ; s'il y avait un boni notable, il serait réparti au marc le franc entre tous les souscripteurs, sinon il serait versé au profit d'une œuvre.

Les wagons chargés pourront arriver jusque dans les locaux ; les exposants n'auront aucuns frais de camionnage à supporter, mais seulement ceux de réception, déchargement, manipulation et installation.

M. le ministre des finances a donné des ordres à la douane pour que les objets qui y seront envoyés de l'étranger soient admis en exemption provisoire de droits, à charge de réexpédition.

D'autre part M. le ministre des travaux publics a accordé l'admission de ces objets sur le réseau de l'État, aux conditions du tarif spécial n° 10, c'est-à-dire la gratuité du retour à l'exposant. Toute correspondance à l'intérieur du royaume, relative au congrès et à l'exposition, pourra être adressée en franchise de port, en employant la suscription suivante :

« A M. le Président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de travaux publics et civils du Pays de Liège, rue Partois, n° 15, à Liège. »

Pour plus amples renseignements et pour obtenir des règlements et programmes, les demander à la même adresse précitée.

MM. les exposants qui voudraient se faire représenter à l'exposition pour la vente de leurs produits, peuvent s'adresser à M. Lezaack rue Xhovemont, 48, à Liège qui pourra aussi se charger de la manipulation et installation des objets, moyennant réception, commission et prix à débattre.

Pour la Commission organisatrice :

LE SECRÉTAIRE,  
EM. VOITURON

LE PRÉSIDENT,  
MARGOT

## BIBLIOGRAPHIE

### SUPPRESSION COMPLÈTE DE LA VIDANGE. — ASSAINISSEMENTS DES ÉGOUTS ET DES HABITATIONS <sup>1</sup>

Les eaux diversées dans les égouts sont généralement chargées de matières putrescibles parmi lesquelles on peut ranger en première ligne celles qui proviennent des fosses d'aisances comme éminemment propices au développement des odeurs miasmatiques qui s'exhalent durant la période estivale. Mais comme aussi la question des vidanges joue un rôle très important dans l'assainissement des villes, et que les fosses d'aisances fixes donnent lieu à des inconvénients de toute nature dont chacun a pu se rendre compte, il s'agissait de trouver un moyen pratique pour résoudre le problème de la suppression des vidanges sans infecter les égouts en y introduisant les matières des fosses.

Tel est le moyen que propose M. Eugène Miotat, et qui paraît remplir toutes les conditions du programme, c'est-à-dire suppression complète de la vidange, utilisation possible des eaux vannes séparées des eaux industrielles et autres qui coulent dans les égouts, et par suite assainissement des égouts et des habitations avec lesquels ils sont en communication.

Pour arriver à ce résultat M. Miotat propose la dilution préalable des matières de vidange dans l'intérieur de chaque propriété, afin de permettre leur évacuation à l'état liquide dans une con-

<sup>1</sup> Assainissement des égouts et des habitations, par Eugène MIOTAT, architecte expert, conducteur du service municipal de l'assainissement, professeur à l'Association polytechnique. — Paris, DUCHEN et C<sup>ie</sup>, rue des Écoles, 51. Une brochure in-8 de 48 pages avec figures intercalées dans le texte.

duite spéciale. Cette dilution est obtenue au moyen d'un appareil de son invention qu'on installe sous chaque chute. Dès qu'elles sont diluées, les matières s'échappent avec les liquides et se rendent par la conduite spéciale dans l'égout où elles se déversent dans un drain ou canalisation spéciale placée sur le radier et qui se compose d'une suite de tuyaux en grès vernissés à l'intérieur, de section uniforme pour chaque type d'égout. Diverses dispositions spéciales permettent de prévenir, soit l'obstruction de l'appareil à diluer, soit l'engorgement des drains placés à l'intérieur de l'égout, et aussi à l'appareil de fonctionner dans le cas où ces deux causes viendraient à se produire.

Ce système peut s'appliquer sur tout le parcours d'un réseau, ou seulement sur les points où les égouts secondaires n'ont pas assez d'eau pour entraîner les matières qui restent attachées aux parois et se décomposent en produisant des miasmes délétères.

Ainsi à Lyon, par exemple, où l'utilisation des eaux vannes peut être abandonnée comme ne présentant aucun bénéfice en raison des difficultés d'exploitation, on pourrait établir le système de M. Miotat dans tous les égouts secondaires, dont le lavage ne s'effectue que très difficilement, et faire déboucher les drains dans les collecteurs de la rue de la République et des quais qui sont abondamment pourvus d'eau et ont une pente suffisante pour entraîner rapidement les matières diluées.

Pour la description des divers appareils, nous renvoyons nos lecteurs à la brochure de M. Miotat, où, après avoir, sous forme d'introduction, fait l'histoire des moyens d'assainissement employés à Paris depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours, l'auteur étudie l'état actuel de la question, décrit minutieusement le système d'assainissement qu'il propose pour la capitale et au moyen des figures intercalées dans le texte fait comprendre la disposition et le jeu des appareils employés. Il termine en indiquant les voies et moyens pratiques pour l'application de son système, et résume ainsi qu'il suit les principaux et réels avantages qu'il présente :

#### AU POINT DE VUE RIVÉ

Suppression des fosses ou de tout autre foyer d'infection;  
Suppression complète de la vidange;  
Distribution de l'eau à chaque étage;  
Assainissement général de la maison;  
Réduction des frais de vidange et d'installations accessoires.

#### AU POINT DE VUE GÉNÉRAL

Suppression des dépotoirs et établissements insalubres;  
Assainissement des égouts partant des voies publiques;  
Séparation continue des liquides favorisant le transport des eaux véritablement fertilisantes dans tous les égouts sans danger pour la santé publique, et permettant de les recueillir distinctement sur tels points que l'on voudra;

Possibilité de rejeter directement en Seine les 3/5 des eaux d'égout;

Facilités offertes quant à une utilisation directe et meilleure, au profit de la culture, à la simplification des moyens d'épuration chimique ou par le sol, et réduction des surfaces nécessaires à cette épuration;

Avantages financiers pour la ville;

En un mot, salubrité et économie pour tous.

### DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Exhaussement, 184, rue Boileau et rue Dunois. M. Achard, 118, rue Moncey. — Maison, 15, rue du Bas-Port. M. Coquet, rue Chaponnay, 3. — Maison, rue Cavenne. M. Ponteix, rue d'Aguesseau, 4. — Maison, 95, rue Montesquieu. Les sœurs de Saint-Charles, par M. Ballard, 12, place du Pont. — Maison, 209, rue Boileau. — M. Achard, 22, rue des Asperges. — Hangar, 192, rue Boileau. M. Lapière, 144, rue Sainte-Elisabeth. — Maison, 112, rue Mazenod, M. Thomas, 22, rue de la Part-Dieu. — Exhaussement, 82, rue Dunois

et rue Duguesclin. M. Meissonnier, par M. Quentin, rue Charpeney, 5. — Exhaussement, 109, rue Bugeaud. M. Baconnier, rue de la Tête-d'Or, 87. — Exhaussement, 2, imasse Gord. M. Greffet. — Exhaussement, 44, grande rue de la Guillotière. M. Renard. — Exhaussement, 52, rue Boileau. M. Jardin. — Exhaussement, 9, 11, rue Gilbert. M. Boiscrovoise, par M. Broussas, rue de Séze, 13. — Exhaussement, 78, montée de la Butte, M. Boiron, 8, rue Constantine. — Maison, 164, rue Boileau. M. Andrieux, rue de Créqui, 187. — Maison, 42, rue de Béarn. M. Ravet, avenue de Saxe, 195. — Maison, 42, rue Duguesclin. M. Fabre, par M. Bosle, 11, rue François-Dauphin. — Maison sur cour, 5, rue Denuzière. M. Mestel. — Exhaussement, 69, rue Duquesne. M. Picoulet, passage Montgolfier. — Maison, 52, boulevard des Brotteaux et rue de Précé. M. Duret, boulevard des Brotteaux, 46. — Maison, rue Laporte, 25. M. Arguillière, quai Jayr, 28. — Maison, 12-14, rue Combalot. MM. Traverse et Dumoud, 8, rue de la Platière. — Maison, 137, route de Vienne. Mme Collomb. — Maison, 186, rue Duguesclin. M. Chavepeyre, rue Paradis, 2. — Deux maisons, 54, rue Duguesclin. MM. Parot-Bondet, 57, rue Vendôme. — Maison, 4, rue du Chariot-d'Or. M. Berney, grande rue de la Croix-Rousse, 18. — Exhaussement, 85, rue Sainte-Elisabeth. M. Aubron. — Exhaussement, 110, rue Masséna. M. Brusset. — Exhaussement, 23, rue Sala. M. Jamot, rue du Plat 8. — Exhaussement, 27, rue des Asperges. M. Pugnond. — Maison, 30, rue Dugas-Montbel. M. Clément, rue Duhamel, 10. — Maison, 87, rue Montgolfier. M. Vienney, rue Duquesne, 87.

### TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON

1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT. — Rue de Vauzilles. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Oagnier; entrepr., MM. Berger et Dépiat, 1, rue du Mail. — Couvert. — Boulevard de la Croix-Rousse, 84. — Hôtel particulier. Propr., M. Lombard Gérin, rue Cuvier, 2; entrepr., M. Chatoux, rue de Vauban, 23. — Rez-de-chaussée.

2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — Rue de l'Hôpital, 6, 8, 10; place de l'Hôpital, rue Confort, 19, 21. — Maison d'habitation. Propr., Hospices civils; archit. en chef, M. Pascalon; entrepr., M. Parot, rue Constantine, 20. — Couvert. — Rue Mazard, 8. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Renel; arch., M. Chatagnon, 12, rue du Béguin. — 3<sup>e</sup> étage. — Rue Henri-Quatre, retour rue de Condé. — Hôtel particulier. Propr., M. de Chaussat, place Perrache, 1; architecte, M. Christot, rue de l'Hôpital, 1; entrepr., M. Duchez, place d'Albon, 1. — 2<sup>e</sup> étage. — Rue de Jarente, 12. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Boissenier, rue Fénelon, 27; arch., M. Berthelet, rue Gentil, 5; entrepr., M. Batime, rue de la Part-Dieu, 7. — 2<sup>e</sup> étage. — Rue de Jarente, 13, 15, 17. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Martin, 49, rue Bourbon. — 1<sup>er</sup> étage. — Place des Jacobins. — Fontaine monumentale. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. André, entrepr., MM. Vial et Comparat, à Lyon. — Cours Perrache, 23. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Serve, quai de la Charité, 82; arch., M. Chatron; entr., M. Dumont, quai de l'Hôpital, 22. — 2<sup>e</sup> étage. — Cours Suchet, 68. — Bâtiment de rapport (surélévation). Propr., M. Biol, entrepr., M. Prade, rue François-Dauphin, 16. — Couvert.

3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — Cours de la Liberté, 6, et quai de la Guillotière, 5. — Construction d'un temple protestant. Propr., une Association; archit., M. André, rue de la Charité, 11; entrepr., MM. Taton frères, cours de Broches, 72. — Au 3<sup>e</sup> étage. — Avenue de Saxe, 181. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Renel, avenue de Saxe, 242; arch., M. Chatagnon, rue du Béguin, 12. — 1<sup>er</sup> étage. — Cours Lafayette, 127. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Rollet, même adresse; entrepr., M. Hyvert, 20, rue de Marseille. — 3<sup>e</sup> étage. — Quai Claude-Bernard, 50. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Ducreux; arch., M. Morel; entrepr., M. Duchez, place d'Albon, 1. — Au 1<sup>er</sup> étage. — Rue Montesquieu, 120. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Cabestan; arch., M. Moreau; entrepr., MM. Rouchon frères. — Couvert. — Cours de la Liberté, 101. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Roche, rue Mazenod, 100; arch., M. Vandoren, rue des Célestins, 2; entrepr., MM. Taton frères, cours de Broches, 72. — Couvert. — Cours Lafayette, 227. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Fazille, à Montchat; arch., M. J.-B. Bailly dit Baër, 2, place des Maisons-Neuves, à Villeurbanne. — Couvert. — Rue de Bonald, 15. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., MM. Gay et Bagnard, rue des Marronniers, 4, arch., M. Vachon, rue Sala, 26. — Couvert. — Rue Rabelais, 96. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Faye, rue Rabelais, 98; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel, rue des Archers, 13. — 1<sup>er</sup> étage. — Rue Sébastien-Gryphe, 60. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Perrot, même adresse; arch., M. Bernard, route de Vienne, 107; entrepr., M. Boidevésy, route de Vienne. — 2<sup>e</sup> étage. — Chemin de la Croix-Barret. — Propr., M. Schall, route de Vienne, 20; arch., M. Bernard; entrepr., M. A. Jouhet, au Moulin-à-Vent. — 2<sup>e</sup> étage. — Rue Servient, 91. — Bâtiment de rapport. — Propr., M. Farron; arch., M. Bernclin; entrepr. général, M. Delorme, rue Tronchet, 98. — Couvert. — Rue Cavenne. — Bâtiment de rapport. — Propr., M. Bouillet;

arch., M. Gros, cours de Broches, 16; entrepr., M. Nann, rue de Marseille, 4. — 2<sup>e</sup> étage. — *Rue Sébastopol*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Crozier; arch., M. Curny; entrepr., M. Labasse jeune, 128, cours Lafayette. — Rez-de-chaussée. — *Route d'Herieux*, près l'usine Cognet. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Kaffer; entrepr., M. Belcoff à Montchat. — Rez-de-chaussée. — *Chemin Saint-Victorien*, 12. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Bernard; arch., M. Bailly, dit Baer; entrepr., M. Fazille, à Montchat. — Rez-de-chaussée. — *Rue du Bas-Port*, 7. — Maison de rapport. Propr., M. Paris; arch., M. Bernelin; entrepr., MM. Taton frères. — Rez-de-chaussée. — *Rue Servient*, 90. — Maison de rapport. Propr., M. Brunet; arch., M. Bernelin; entrepr., M. Savy. — Au 2<sup>e</sup> étage. — *Rue Mazenod*, 112. — Maison de rapport. Propr., M. Thomas; arch., M. Bernelin; entrepr., M. Batime. — Rez-de-chaussée. — *Rue Boileau*, 215. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Achard fils aîné, marchand de démolitions, rue Boileau, 215; entrepr., M. Mosnier, rue du Sacré-Cœur. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Boileau*, 190. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Lapiere; entrepr., M. Valenet, 11, rue Charpenet. — Couvert. — *Rue Charpenet*, 8. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Rousillon; entrepr., MM. Andrieux frères, 187, rue de Créqui. — Fondations. — *Rue du Cavenne*. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Fonteix, 4, rue Daguesseau. — Fondations. — *Rue de Chartres*, 106. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Riboud; entrepr., M. Salpointe fils, rue du Sacré-Cœur. — Couvert. — *Rue du Cavenne*, 16 et 18. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Gaillat; arch., M. Raguene; entrepr., M. Malterre (Guillaume), rue Palais-Gillet, 24. — *Rue de Marseille*, 6. Bâtiment de rapport. Propr., M. Richard; arch., M. Moreau; entrepr., M. Nann, rue de Marseille. — Au rez-de-chaussée. — Chemin de fer de Lyon à Saint-Genis-d'Aost. Propr., Compagnie Belge; conducteur des travaux, M. Nadaud, à Montchat. — Fondations. — *Cours de Broches*, 91. Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Rey; arch., M. Valensaut. — Fondations. — *Rue Basse-Combulet*, 12. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Dumont, 8, rue de la Platière; arch., M. Feuga. — Fondations.

4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Quai de Serin*, 23. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Gillet, quai de Serin, 10; arch., M. Arguillère; entrepr., M. Bellot, 4, place Sathonay. — Au 1<sup>er</sup> étage.

5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Quai de Jayr*, 42. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Lhermet, fumiste; arch., M. Arguillère; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud. — 2<sup>e</sup> étage. — *Quai de Jayr*, 43. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Matignon, rue de la Pyramide; arch., M. Arguillère; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud. Au 2<sup>e</sup> étage. — *Quai de Jayr*, 44. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Bénier, 3, rue Constantine; arch., M. Arguillère; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud. — Au 2<sup>e</sup> étage. — *Rue des Tuileries*, 4. — Asile-Ecole. Propr., M. le curé Goutesoulard; entrepr., M. Surdieu, rue du Chapeau-Rouge, 4. — Couvert. — *Rue du Tunnel*, 29. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Pénclon, rue Saint-Pierre de Vaise, 3. — Couvert. — *Quai de Vaise*, 27. — Bâtiment sur cour, surélévation. Propr., M. Besson, quai de Vaise, 17; arch., M. Bonnafé, 12, rue d'Algérie; entrepr., M. Pénclon, 53, rue Saint-Pierre de Vaise. — Au 4<sup>e</sup> étage. — *Rue Gorge-de-Loup*. — Bâtiment pour usine. Propr., M. Hotot, à Paris; arch., M. Arguillère; entrepr., M. Nierfeix aîné, rue de Loiselère. — 2<sup>e</sup> étage. — *Quai des Etroits*, 14. — Bâtiment pour usine. Propr., M. Dailly, montée Saint-Laurent; arch., M. Loiseau; entrepr., M. Chateau, chemin de la Demi-Lune, 128. — 2<sup>e</sup> étage. — *Chemin de Choulans*, 86. — Bâtiment. Propr., M. Bégule, au même lieu; arch., M. Mouvenoux; entrepr., M. Rochon, rue de Béarn. — 1<sup>er</sup> étage. *Chemin des Battières*. — Château. Propr., M. Gagneur, rue Saint-Côme; arch., M. Taboury neveu; entrepr., M. Taboury frères, rue des Anges, 15. — Rez-de-chaussée. — *Rue Saint-Pierre-de-Vaise*, 80. — Bâtiment. Propr., Madame Girerd, à la Villette; arch., M. Chabanne, place Saint-Nizier, 2; entrepr., M. Pénclon, 53, rue Saint-Pierre-de-Vaise. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue de Paris*, 30. — Bâtiment de rapport. — Propr., M. Héritier fils; arch., M. Arguillère; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Saint-Pierre-de-Vaise*. — Bâtiment pour atelier. Propr., M. Mougue; entrepr., MM. Thomas et Foussard, 74, rue Saint-Pierre-de-Vaise. — Rez-de-chaussée. — *Rue de la Pyramide*, 115. — Bâtiment pour dépendances. Propr., M. Jacolin, entrepr., MM. Favard et Claverolas, 2, rue de Bourgogne. — Rez-de-chaussée. — *Rue de la Corderie*, 10. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Biéner-Ridé; entrepr., MM. Parot et Boudet, 57, rue de Vendôme. — Au 1<sup>er</sup> étage.

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Avenue de Noailles*, 31, retour. — Bâtiment de rapport. Propr., M. France, cours Morand, 30; arch., M. Colomb, place Morand, 16; entrepr., M. Durel, rue Ferrandière, 36. — 3<sup>e</sup> étage. — *Rue Bugeaud*, 105. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Bacconnier, rue Tête-d'Or, 87; entrepr., M. Mathivaud, rue Barrier, 6. — Au 2<sup>e</sup> étage. — *Rue de Sully*, 21. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Grossland, rue de Sully; arch., M. Moreau; entrepr., M. Fouilland, rue de Précé, 49.

— 2<sup>e</sup> étage. — *Avenue de Noailles*, 26. — Bâtiment de rapport. Propr. et arch., M. Bailly, quai de l'Hôpital, 6; entrepr., M. Maréchal, rue Saint-Pierre, 23. — 4<sup>e</sup> étage. — *Avenue Duquesne*, 17. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Cambefort; arch., M. Pascalon; entrepr., M. Fessetaud, rue de Vauban, 81. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Bossuet*, 102. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Régulier, boulevard de la Croix-Rousse, 96; arch., M. Taillandier. — Au 3<sup>e</sup> étage. — *Rue Masséna*, 71. — Bâtiment de rapport sur cour. Propr., M. Miaz, même adresse; arch., M. J. P. Cotter, cours Morand, 57; entrepr., M. Gouyon. — 2<sup>e</sup> étage. — *Rue Bossuet*, 75. — Bâtiment de rapport. — Propr., M. Triouillet, rue de Chartres, 20; arch., M. Vacher, place des Squares; entrepr., M. Leduc, rue de Béarn, 15. — Au 4<sup>e</sup> étage. — *Place des Hospices*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Péhu-Saché, rue Puits-Gaillet, 6; arch., M. Moreau, rue Jean-de-Tournes, 8; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue projetée entre les rues Précé et Vauban*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Dumas, menuisier, rue Vauban; entrepr., M. Gauthier et C<sup>ie</sup>, rue Vauban. — Rez-de-chaussée. — *Rue Bugeaud*, 189. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Dubost; arch., M. Boudaret; entrepr., M. Ruby, 1, place des Squares. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Bugeaud*, 71. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Picot; arch., M. Bernelin; entrepr., M. Dubosclard, cours Lafayette, 67. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Bugeaud*, 75. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Poulet; entrepr., M. Picoulet, passage Montgolfier, 7. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Avenue Duquesne*, 24-26 et 42-44 et 46, rue Vendôme. — Élargissement de l'avenue Duquesne. — On démolit. — *Rue Duguesclin*, 52. — Bâtiment pour hangars et écurie. Propr., et entrepr., MM. Parot et Bondet, 57, rue de Vendôme. — Couvert. — *Rue Boileau*, 52. — Bâtiment de rapport. Propr., M<sup>me</sup> Jardin; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Émiel, 13, rue des Archers. — Au 3<sup>e</sup> étage. — *Rue de Vendôme*, 37. — Bâtiment de rapport. — Propr., M<sup>me</sup> Janod; arch., M. Cotter; entrepr., M. Gouyon, 50, cours de la Liberté. — Fondations. — *Cours Vitton*, 68. — Bâtiment de rapport. — Propr., M. Reverdy; entrepr., M. Émiel, 13, rue des Archers. — Au 3<sup>e</sup> étage. — *Rue Fournet*, 7. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Guillot; arch., M. Durançon; entrepr., M. Fauingue, 28, rue des Reimparts-d'Ainay. — Couvert. — *Boulevard des Brotteaux*, 52. Bâtiment de rapport. Propr., une Association; arch., M. Duret; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. — Fondations. — *Quai des Brotteaux*, 17. — Sur élévation. Propr., M. Pichot; arch., M. Morel; entrepr., MM. Boudet, 6, rue du Palais-de-Justice. — Au 3<sup>e</sup> étage. — *Rue Cuvier*, 174. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Roubellat; arch., M. Rivière; entrepr., M. Sautour, 30, rue Villeroy. — Rez-de-chaussée. — *Rue de la Tête-d'Or*, 2. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Picoulet, 7, passage Montgolfier. — Fondations. *Avenue Duquesne*, 69. — Sur élévation. Propr., M. Rivet, entrepr., M. Picoulet, 7, passage Mongolfier. — Au 2<sup>e</sup> étage.

Charpennes. — *Route de Vauv*. — Bâtiment de rapport. — Propr., M. Nogé, même adresse; entrepr., M. Goursolas, cité Lassalle, 13. — Couvert. — *Chemin de la Viabert*. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Roux. — Couvert. — *Rue du Midi*. — Bâtiment. Propr., M. André; arch., M. Boudaret; entrepr., M. Carro, cité Lafayette. — Couvert. — *Chemin du Grand-Camp*. — Maison bourgeoise. — M. Morel, à Vaulx-en-Velin; entrepr., MM. Faure et Farget, rue Boileau, 182, Lyon. — *Chemin des Emeraudes*. — Bâtiment pour usine. Propr., M. Soudy; entrepr., M. Fessetaud, à Lyon, rue Vauban, 81. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Cours Vitton prolongé*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Bonnardin; entrepr., M. Sautour, 38, rue Villeroy. — Couvert.

Oullins. — *Avenue des Saulées*. — Bâtiment de rapport. Propr. et arch., M. Paria, 5, place d'Ainay, à Lyon; entrepr., M. Guibert, à Oullins. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Grande-Rue*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Dervieux, à Oullins; arch., M. Journoud; entrepr., M. Darfeuille, Grande-Rue d'Oullins, 86. — 2<sup>e</sup> étage. — *Rue des Fours-à-Chaux*, 19. — Bâtiment. Propr., M. Boule, à Oullins; entrepr., M. Lenoble, à Pierre-Bénite. — 2<sup>e</sup> étage. — *Avenue des Saulées*. — Tannerie et corroierie. Propr., M. Ullmo, à Oullins; ingénieur, M. Voulot; entrepr., MM. Taton frères, à Lyon. — 2<sup>e</sup> étage. — *A la Saulée*. — Bâtiment. — Propr., et entrepr., M. Bellay, à la Mulatière. — 2<sup>e</sup> étage. — *Grande-Rue*. — Bâtiment de rapport. — Propr., M. Droit; entrepr., M. E. Guyot, à Oullins. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *A la Saulée*. — Bâtiment de rapport. — Propr., M. Morier; entrepr., M. Bellay, à la Mulatière. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue des Fours-à-Chaux*, 15. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Forest; entrepr., M. Guyot. — Couvert. — *Rue des Fours à Chaux*, 53. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Micoulay; entrepr., MM. Nosny et Pommier. — Rez-de-chaussée. — *Chemin de Chasse*. — Maison bourgeoise. — Restauration générale. — Propr., M. l'abbé Doyat; arch., M. Journoud; entrepr., M. Darfeuille. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue des Fours-à-Chaux, près de la Saulée*. — Maison de rapport. Propr., M. X.; entrepr., M. Rapeigne. — Rez-de-chaussée.

Tassin. — *Lieu des Gatets*. — Bâtiment d'habitation. — Propr.,

M<sup>me</sup> Ritton; entrepr., M. Lepaysan, à la Demi-Lune. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Aux Gatets*. — Restauration. — Propr., M. Louis; arch., M. Moreau; entrepr., M. Viard, route de la Demi-Lune, à Ecully. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Aux Gatets*. — Maison d'habitation. Propr., M. Daniel; arch., M. Benoit; entrepr., M. Maldent, à la Demi-Lune, près l'église. — 2<sup>e</sup> étage.

**Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.** — *A la Baticolière*. — Château. Propr., M. Bellon; arch., M. Bissuel; entrepr., MM. Guillot et Versavaud. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Les Ormes*. — Château. Propr., M. Duval; arch., M. Lablatinière; entrepr. pour bâtiments, M. Dutreix et pour dépendances M. Jarry, à Saint-Cyr. — Au rez-de-chaussée. — *A l'Indiennerie*. — Usine. Propr., M. Pelletier; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Jarry, à Saint-Cyr. — Au rez-de-chaussée. — *Route de Saint-Cyr aux Ormes*. — Maison d'habitation. — Restauration. Propr., M. Alibert; arch., M. B. Bernard; entrepr., M. Dutreix, à Saint-Cyr. — Couvert.

**Sathonay.** — *Lieu de Mont-Joli*. — Orangerie et maison bourgeois. Propr., M. Spiritos; entrepr., M. Debay, à Caluire. — Au 1<sup>er</sup> étage. — Pont-viaduc sur la Ronzière. — Propr., la Compagnie des Dombes; entrepr., M. Bellin, rue Bourbon, 60. — Cintres. — *Route de Saint-Trivier*. — Maison. Propr., M. Drevet, entrepr., M. Bertrand, à Caluire. — Couvert.

**Saint-Didier, Mont-d'Or.** — *Moulin Galatin*. — Maison d'habitation. — Propr., M. Reynaud; arch., M. Boistard; entrepr., M. Jarry, à Saint-Cyr. — Rez-de-chaussée.

**Villeurbanne.** — *Cours Henri, angle du Cours Eugénie*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Beaucoup; arch., M. Curny, rue du Sacré-Cœur, 165; entrepr., M. Bombaud, route de Crémieu, à Villeurbanne. — Au 1<sup>er</sup> étage.

**Caluire.** — *Aux Verchères*. — Maison d'habitation. Propr., M. Lachat, arch., M. Bellemain; entrepr., M. Debay, à Caluire. — Rez-de-chaussée. — *Rue Coste, 39 bis*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. l'abbé Ruet; entrepr., M. Félix, à Caluire, 31, rue Coste. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Chemin des Soldats, près la Gare*. — Maison d'habitation. Propr., Mme veuve Thiers; arch., M. Richard; entrepr., M. Debay, à Caluire. — Rez-de-chaussée. — *Chemin de Caluire, en face les Frères*. — Maison d'habitation. Propr., M. Raynaud; arch., M. Marcoz; entrepr., M. Debay, à Caluire. — 2<sup>e</sup> étage. — *Chemin de Caluire, en face les Frères*. — Maison d'habitation. Propr., M. Cortaud; arch., M. Marcoz; entrepr., M. Debay, à Caluire. — 2<sup>e</sup> étage. — *Montée du Petit-Versailles*. — Maison d'habitation. Propr., M. Gay; entrepr., M. Bertrand, à Caluire. — Couvert. — *Quai de Cuire*. — Maison. Propr., M. Flachet, arch., M. Turbet; entrepr., M. Bertrand, à Caluire. — Au 2<sup>e</sup> étage.

**La Mulatière.** — *Grand'route de Pierre-Bénite, près de l'Yseron*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Riech; entrepr., M. Darfeuille, à Oullins. — 2<sup>e</sup> étage.

**Charbonnières.** — Bâtiment pour Casino, lieu des Eaux. Propr., MM. Chevalier et Grenier, à Lyon; entrepr., MM. Momet frères à Charbonnières et à Dardilly-le-Haut. — 1<sup>er</sup> étage.

**Ecully.** — *Chemin des Bruyères*. — Château. Propr., M. Cyrille Cottin, à Ecully; arch., M. Cahuzac, rue d'Égypte, 3; entrepr., M. Courty, à Ecully. — Au 1<sup>er</sup> étage.

**Saint-Rambert-l'Île-Barbe.** — Grande brasserie de la Méditerranée. Propr., M. Veltin, à Marseille; arch., M. Arguillère; entrepr., MM. Jautrot frères, à Marseille. — Au 1<sup>er</sup> étage.

**Montplaisir.** — *Rue Gervais, 1*. — Bâtiment de Rapport. Propr., M. Michard, route de Grenoble, 59; entrepr., M. Mordon, chemin des Alouettes. — Au 1<sup>er</sup> étage.

**Sainte-Foy.** — *Impasse de Fontainière*. — Château. Propr., M. Fougas; arch., M. Feuga; entrepr., M. Rapaud. — Au 1<sup>er</sup> étage.

**Givors.** — Maison d'habitation. Propr., Compagnie Fives, Lille; entrepr., général, M. Duchez, place d'Albon, 1, Lyon. — Au 2<sup>e</sup> étage.

## PUBLICATIONS NOUVELLES

~ *Monographie de l'Opéra de Paris*. — L'ensemble de l'ouvrage : texte, 100 planches formant 2 vol. et 4 albums de photographies, vaut 685 fr. — Par parties séparées, le texte seul vaut 20 fr. — La monographie avec le texte, 350 fr. — Les albums de photographies : 1<sup>er</sup> sculpture ornementale, 45 épreuves grand in-fol. 125 fr.; 2<sup>e</sup> statues décoratives, 35 épreuves, 90 fr.; 3<sup>e</sup> peintures décoratives, 20 épreuves, 70 fr.; 4<sup>e</sup> bronzes, 15 épreuves, 50 fr. — Duchesne et Cie, éditeur, rue des Ecoles, 51, Paris.

~ *L'Alliance des Arts*, journal des Artistes, paraissant le samedi. Un an, 10 fr.; six mois, 5 fr. 50; trois mois, 3 fr. On s'abonne, 3, rue Suger, à Paris.

~ *Dictionnaire des ouvriers du bâtiment*, par S. Jossier, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Ouvrage indispensable non seulement aux constructeurs et aux artistes, mais généralement à tout le monde, et plus particulièrement aux jeunes ouvriers, aux élèves

des écoles primaires supérieures, des écoles normales et des écoles professionnelles. — Un fort vol. gr. in-8. Prix broché, 7 fr. 50. Librairie Duchesne et Cie, 51, rue des Ecoles, Paris.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Basses-Pyrénées.** — *Le 2 mai*. — Maisons de garde le long du chemin de fer de Pau à Oloron, entre Pau et Belair. (Voir 16 avril.) M. Biscarros, à Pau, adjud. à 8 p. 100.

**Drôme.** — *Le 5 mai*. — Amélioration de la navigation du Rhône. — Construction des digues de la Galée, Villieu et des Pressos. (Voir 30 avril.)

M. Lioutaud, à Viviers (Ardèche), adjud. à 34 p. 100.

**Haute-Savoie.** — *Le 21 avril*. — Travaux de chemins. (Voir 2 avril.) M. Basso, à Nerchoux, adjud. à 13 p. 100.

**Haute-Savoie.** — *Le 5 mai*. — Travaux de chemins. (Voir 5 avril.) — 1<sup>er</sup> lot. M. Falletti, à Rumilly, adjud. à 15 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. M. Barbero, à Thon, adjud. à 5 p. 100.

**Rhône.** — *Le 4 mai*. — Fourniture des meubles du théâtre des Célestins et réparation du mobilier conservé. (Voir 23 avril.) MM. Biéssé et fils, à Paris, boulevard de la Villette, 50, ayant atelier à Lyon, rue d'Avignon, angle de la rue Grillet, adjud.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

**Belfort.** — *Le 7 mai*. — Génie. — Direction de Langres. Place de Belfort. Travaux en ciment dans la place de Belfort pendant six années, à partir de 1881. (Voir 30 avril.) M. Biron, à Grenoble, adjud. à 10 p. 100.

### MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

*Le 9 mai*. — Fournitures diverses. (Voir 23 avril.)

1<sup>er</sup> 150 tonnes de fil de fer galvanisé et recuit, en 3 lots. 1<sup>er</sup> lot. Forges de Chatillon et Commentry, rue Chartras, 4, adjud. à 20,225 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Forges de Franche-Comté, avenue Daumesnil, 116, adjud. à 20,475 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Forges de Franche-Comté, adjud. à 19,975 fr.

2<sup>e</sup> 150,000 consoles en fer galvanisées et 300,100 vis à bois galvanisées, en 7 lots. — 1<sup>er</sup> lot. Non adjugé. Prix supérieurs. — 2<sup>e</sup> lot. M. Barbazon Jeunehomme, à Nonzon (Ardennes), adjud. à 6,300 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Non adjugé. — 4<sup>e</sup> lot. M. Barbazon Jeunehomme, adjud. à 18,400 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Forges de Franche-Comté, avenue Daumesnil, 116, adjud. à 9,000 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Forges de Franche-Comté, adjud. à 6,750 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Forges de Franche-Comté, adjud. à 17,850 fr.

3<sup>e</sup> 175,000 isolateurs en porcelaine, en 6 lots. — 1<sup>er</sup> lot. M. Pouillat, à Limoges, adjud. à 11,950 fr. — 2<sup>e</sup> lot. M. de Puissieux, à Baudour (Belgique), adjud. à 7,347 fr. — 3<sup>e</sup> lot. M. de Fuisseaux, adjud. à 4,898 fr. — 4<sup>e</sup> lot. M. de Fenoyl, à Sainte-Foy-d'Argentière (Rhône), adjud. à 16,396 fr. — 5<sup>e</sup> lot. M. de Fenoyl, adjud. à 8,398 fr. — 6<sup>e</sup> lot. M. de Fenoyl, adjud. à 6,875 fr.

*Le 9 mai*. — Fournitures diverses. (Voir 30 avril.) Fourniture de force motrice, installation et entretien d'un poste de machine nécessaire au service de la télégraphie pneumatique. M. Crespin, avenue Parmentier, 23, adjud. à 47,000 fr. par année.

2<sup>e</sup> Fourniture de crampons en fer galvanisé pour câbles. — 1<sup>er</sup> lot. Chouanard, rue Saint-Denis, 3, adjud. à 7,780 fr. — 2<sup>e</sup> lot. M. Chouanard, adjud. à 7,766 fr.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — *Samedi 9 juillet, 2 h.* — Service vicinal. A la préfecture. — 1<sup>er</sup> lot. Élargissement du chemin vicinal d'intérêt commun n° 51, de Villeurbanne, aux abords de l'Asile d'aliénés de Bron. Mont., 13,000 fr. Caut., 600 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ouverture du chemin vicinal d'intérêt commun n° 80, de Montoux à Albigny, sur le territoire des communes de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et de Couzon, dans la partie comprise entre le Trêve-du-Loup et la limite d'Albigny. — Mont., 32,300 fr. Caut., 1,000 fr.

Les plans et devis sont déposés à la préfecture du Rhône, bureau n° 13.

**Rhône.** — *Vendredi 1<sup>er</sup> juillet, 2 h.* — Mairie de Lyon. Vente aux enchères d'une portion de maison, d'une contenance de 160 mètres carrés. (Voir *Supplément* n° 2).

**Rhône.** — *Judi 7 juillet, 2 h.* — Mairie de Lyon. Construction d'un groupe scolaire pour le quartier Perrache, sur un emplacement situé entre le quartier Smith et le cours Charlemagne. (Voir *Supplément* n° 2.)

**Rhône.** — *Mardi 5 juillet, 4 h.* — Hospices civils de Lyon. Reconstruction des maisons, place de l'Hôpital, rue de l'Hôpital et rue Confort. (Voir *Supplément* n° 2.)

**Rhône.** — *Mardi 7 juillet, 3 h.* — Commune de Caluire et Calire. Construction d'une maison d'école dans le quartier Saint-Clair, place du Petit-Versailles (Voir *Supplément* n° 2).

**Rhône.** — *Judi 30 juin, 2 h.* — Élargissement de la rue Bât-d'Argent et de la rue du Gare. Matériaux de démolition de la maison située rue du Bât-d'Argent, 21, et rue du Gare, 23. Mise à prix : 2,400 fr. Caut., 500 fr.

Le cahier des charges est déposé à l'Hôtel-de-Ville, bureau, 64.

**Rhône.** — *Judi 21 juillet, 2 h.* — A l'Hôtel de ville. Travaux municipaux. 5<sup>e</sup> arrondissement. Place de la Pyramide, édicule d'une fontaine monumentale. Mont., 8,500 fr. Caut., 450. — 6<sup>e</sup> arrond. Rue Sainte-Elisabeth, partie comprise entre la rue Vauban et le cours Lafayette. Construction d'un égout du 3<sup>e</sup> type. Mont., 13,680 fr. Caut., 700 fr.

Les devis et plans sont déposés à la mairie de Lyon, bureaux des travaux de la ville, n° 64.

**Ariège.** — *Dimanche 14 juillet, 4 h.* — A la mairie de Mirepoix. Construction d'une halle aux grains. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries et toitures. Mont., 9,296 fr. 72. A valoir, 1,533 fr. 28. Total, 10,830 fr. Caut., 320 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Perronnerie, zinguerie et vitrerie. Mont., 20,473 fr. 96. A valoir, 3,081 fr. 18. Total, 23,555 fr. 15. Caut., 700.

Les plans et devis sont déposés au secrétariat de la mairie.

**Maine-et-Loire.** — *Samedi 9 juillet, 4 h.* — Chemin de fer de la Flèche à Saumur. 2<sup>e</sup> lot. — Construction sur une longueur de 9,608 m., entre le kilomètre 4,992 et le kilomètre 14,600. — 1<sup>er</sup> section. Terrassements, 111,024 fr. 94. — 2<sup>e</sup> section. Empierrements et perrés, 16,415 fr. 42. — 3<sup>e</sup> section. Ouvrages d'art, 41,130 fr. 74. — Total, 168,571 fr. 40. A valoir, 21,428 fr. 90. Total général, 190,000 fr. Caut., 6,590 fr.

Certificat visé par M. d'Amécourt, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai Saint-Symphorien, 8, à Tours.

Renseignements à la préfecture (1<sup>re</sup> division) et dans les bureaux de M. Treca ingénieur ordinaire, rue Dupetit-Thouars, à Saumur.

**Puy-de-Dôme.** — Lundi 15 juillet, 2 h. — Chemin de fer de Vichy à Ambert, 2<sup>e</sup> section de Giroux à Ambert.

Construction entre le hameau de la Poterie et la route nationale n° 106, à Ambert, sur une longueur de 12,245 mètres 63.

1<sup>re</sup> section. Terrassements et travaux accessoires. Mont., 1,002,914 fr. 13. — 2<sup>e</sup> section. Empierrements et pavages. Mont., 13,226 fr. 27. — 3<sup>e</sup> section. Ouvrages d'art courants et exceptionnels. Mont., 226,623 fr. 04. — 4<sup>e</sup> section. Souterrains. Mont., 307,000 fr. 64. Total, 1,548,864 fr. 08. A valoir, 191,135 fr. 92. Total général, 1,740,000 fr. Caut., 51,000 fr.

Le certificat de capacité devra être visé par M. Fournier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, avenue de Royat, à Clermont-Ferrand, huit jours au moins avant l'adjudication.

Les pièces du projet sont déposées dans les bureaux de la préfecture, 2<sup>e</sup> division et dans les bureaux de M. Gautié, ingénieur ordinaire, à Clermont.

**Saône-et-Loire.** — Lundi 4 juillet, 2 h. — Canal du centre. — 1<sup>er</sup> lot. Amélioration générale du bief 40-47, Méditerranée. Première partie entre le pont du chemin de fer de Dôle et le pont de Champ-Forgueil, kil. 2-5. Terrassements, draguages et chaussées. Mont., 103,350 fr. 58. Maçonnerie. Mont., 7,641 fr. 33. Total, 110,991 fr. 91. A valoir, 13,008 fr. 09. Total, 124,000 fr. Caut., 3,600 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Amélioration générale des biefs de la 22<sup>e</sup> à la 18<sup>e</sup> écluse. Méditerranée, kil. 38-43. Terrassements et fournitures de matériaux d'empierrements. Mont., 77,998 fr. 66. Maçonneries. Mont., 8,902 fr. 84. Total, 86,900 fr. 50. A valoir, 16,100 fr. 50. Total général, 103,000 fr. Caut., 3,000 fr.

3<sup>e</sup> lot. — Amélioration générale du bief 3-4. Océan, kil. 54-56. Terrassements. Mont., 19,992 fr. 41. Maçonneries, 984 fr. 78. Total, 20,977 fr. 19. A valoir, 8,022 fr. 81. Total, 29,000 fr. Caut., 700 fr.

4<sup>e</sup> lot. — Amélioration générale du bief 10-20. Océan, kil. 88-92. Terrassements et fournitures de matériaux d'empierrements. Mont., 41,230 fr. 27. Maçonneries. Mont., 6,559 fr. 31. Total, 47,829 fr. 58. A valoir, 24,070 fr. 42. Total général, 72,000 fr. Caut., 1,000 fr.

5<sup>e</sup> lot. — Amélioration générale des biefs 20, 21, 22, 23. Océan, kil. 91-101. Terrassements et fournitures de matériaux d'empierrement. Mont., 49,070 fr. 01. Maçonneries. Mont., 10,098 fr. 32. Total, 59,168 fr. 33. A valoir, 45,831 fr. 67. Total général, 105,000 fr. Caut., 2,000 fr.

6<sup>e</sup> lot. — Elargissement des passes étroites de Pouilly, kil. 110-111. Terrassements. Mont., 61,975 fr. 42. Maçonneries. Mont., 10,781 fr. Total, 72,756 fr. 44. A valoir, 9,243 fr. 56. Total général, 82,000 fr. Caut., 2,400 fr.

**Seine-Inférieure.** — Mardi 12 juillet, 2 h. — Canal du Havre à Tancarville. Construction d'un sas éclusé et de divers ouvrages accessoires à Tancarville. — Fourniture de ciment de Portland.

Creusement du canal entre Tancarville et le Havre, et embranchement d'Harfleur.

1<sup>er</sup> lot. — Terrassements, charpentes, maçonneries 2,401,000 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Fourniture de 7,300 tonnes de ciment de Portland, 511,000 fr. A valoir, 11,000 fr.

Total, 522,000 fr. Caut., 8,000.

3<sup>e</sup> lot. — Creusement du canal entre le sas éclusé de Tancarville et le bassin fluvial du Havre, et embranchement d'Harfleur, 5,742,020. A valoir, 600,000 fr. Total, 5,742,020 fr. Caut., 230,000.

Certificat visé par M. Bellot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai Lamandé, au Havre.

Renseignements à la préfecture (3<sup>e</sup> division), et chez M. Maurice Widmer, ingénieur ordinaire au Havre.

**Vienna.** — Samedi 2 juillet. — Chemin de fer de Poitiers au Blanc (2<sup>e</sup> lot).

Exécution des travaux de terrassements et ouvrages d'art de la partie comprise entre le profil 204 (extrémité du pont sur la Vienne, et le profil 321 (après la station de Paisay-le-Sec), sur une longueur de 12,008<sup>m</sup> 40.

Terrassements, 413,770 fr. — Rectification des routes, chemins et cours d'eau, 67,590 fr. — Ouvrages d'art, 250,240 fr. — Total, 741,600. A valoir, 88,400. — Total général, 820,000 fr. Caut., 25,000 fr.

Certificat visé par M. Dupuy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Saint-Hilaire, 14, à Poitiers.

Renseignements à la préfecture (1<sup>re</sup> division), et chez M. Cahen, ingénieur auxiliaire à Poitiers, 15, rue de la Préfecture.

**MINISTÈRE DE LA GUERRE**

**Brest.** — Le 4 juillet. — Chefferie de Brest. — Travaux neufs de défense dans la presqu'île de Quélern, à la pointe des Espagnols. — Fonds de roulement, 50,000 fr. Caut., 15,000 fr. Dépôt de garantie, 3,000 fr. Frais 460 fr.

Renseignements dans les bureaux de la mairie de Brest, dans ceux de la sous-intendance militaire et dans ceux du génie militaire, rue du Château (place du Champ-de-Bataille).

**Brest.** — Le 4 juillet. — Génie. — 41<sup>e</sup> corps d'armée. — Direction de Brest. — Chefferie de Brest. — Travaux de défenses neufs dans la presqu'île de Quélern, à la pointe des Espagnols. — Fonds de roulements 50,000 fr. Caut. 15,000 fr.

Renseignements dans les bureaux de la mairie de Brest, dans ceux de la sous-intendance militaire et dans ceux du génie militaire, rue du Château (place du Champ-de-Bataille).

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

**Mercredi 6 juillet.** — Construction des ateliers et dépôts définitifs d'Orléans. — Exécution de 38,000 m. c. environ de terrassement pour la préparation de la plateforme.

Construction des ateliers de montage et d'ajustage, de réparation des voitures et wagons, de la forge, d'un bâtiment pour les magasins, d'une remise circulaire pour machines avec annexes, non compris la charpente et la toiture de ces divers bâtiments.

Construction complète de bâtiments de moindre importance pour bureaux, maison du chef de dépôt, maison du concierge, bâtiments formant dépendances de l'annexe de la remise aux machines, cabinets d'aisance des bureaux, du dépôt, et des ateliers, caves pour matières inflammables, ainsi que divers travaux accessoires.

Démolition des bâtiments actuellement existants. Mont. 444,605 fr. 80. Caut. 15,000 fr.

Certificat délivré par un ingénieur ou un homme de l'art.

Renseignements au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, 3<sup>e</sup> arrondissement, 46, faubourg Saint-Vincent, à Orléans.

**Orléans.** — Samedi 9 juillet, 2 h. — Travaux de réfection des enduits, crépis, dallages, carrelages et rejointements à exécuter aux bâtiments, maisons de garde et quais des gares des lignes d'Orléans à Châlons et d'Orléans à Rouen, et formant 2 lots. — 1<sup>er</sup> lot, 4,436 fr. Caut., 150 fr. — 2<sup>e</sup> lot, 1,591 fr. Pas de cautionnement.

Renseignements au bureau de l'ingénieur de la voie, à Orléans, faubourg Saint-Vincent, 46, et dans les bureaux de M. Courtines, chef de section, rue des Vieilles-Étuves, 10, à Sens, et de M. Gaillard, chef de section, 25, rue de la Couronne, à Chartres.

**CHEMINS DE FER DU MIDI**

**Mardi 12 juillet, 9 h. 30.** — Ligne de Toulouse à Bayonne. — Ballastage et pose de la seconde voie entre les stations de Capvern et de Tournay. — Dépense comprise entre 40,000 et 50,000 fr. Caut., 1,500 fr.

Renseignements à Bordeaux, dans les bureaux du directeur de l'exploitation, rue de la Gare et dans les grandes gares.

**SUISSE**

**Zurich.** — Jusqu'au 10 juillet, le Bureau technique de la ville de Zurich recevra les soumissions pour la construction d'un pont sur la Limmat destiné à relier les nouveaux quais à Zurich. Ce pont aura une longueur de 120 mètres entre les culées et une largeur de 20 mètres.

La ville de Zurich ouvre un concours pour la construction et l'exploitation d'un réseau homogène de tramways d'une longueur de 7,300 mètres. Pour renseignements, s'adresser à M. Burkli-Ziegler, ingénieur à Zurich.

Jusqu'au 30 juin à la commission des travaux du *Insel-Spital*, à Berne, établissement d'un système de ventilation dans les nouveaux hôpitaux.

**COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPOTS DE LA PLACE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	PRIX SUIVANT LA QUALITÉ		
	10 mai	17 juin	24 juin
<b>BOIS</b>			
Chêne de Bourgogne... le mètre cube	90 »	à 120 »	
Sapin de la Saône... — —	48 »	56 »	
Sapin du Rhône... — —	44 »	52 »	
<b>PIERRES</b>			
<b>GARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS)</b>			
Allèges... — —	42 »	45 »	
Pierre de taille brute... — —	45 »	50 »	
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25 »	28 »	
Moellons bruts... — —	6 50	7 50	
<b>GARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)</b>			
Allèges... le mètre cube	35 »	38 »	
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise... le mètre courant	5 »	5 50	
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16 »	18 »	
Moellons bruts de Couzon... le mètre cube	5 25	6 »	
<b>MÉTAUX</b>			
Fer en barres, au coke, 1 <sup>re</sup> classe... les 100 kil.	22 »	22 »	22 »
Fonte de 2 <sup>e</sup> fusion... — —	» »	» »	» »
Cuivre en lingots Chili affiné... — —	172 50	172 50	172 50
Cuivre rouge en feuilles... — —	182 »	182 »	185 »
Cuivre jaune... — —	170 »	170 »	170 »
Étain Banca... — —	245 »	250 »	251 »
Étain Billiton... — —	242 50	247 50	250 »
Plomb doux, 1 <sup>re</sup> fusion... — —	39 »	39 »	39 »
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles... — —	42 »	43 »	43 »
Zinc refondu, 2 <sup>e</sup> fusion... — —	40 »	40 »	40 »
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne... — —	53 50	53 50	53 »
Zinc — autres marques... — —	52 50	52 50	52 »
Acide oléique (Oléine)... — —	68 »	68 »	68 »
<b>HUILES (Droits d'accise en sus)</b>			
Huile de lin... les 100 kil.	79 »	79 »	79 »
— de colza brute indigène... — —	80 »	80 »	81 »
— épurée id... — —	84 »	84 »	85 »
Acide stéarique (Stéarine)... — —	134 »	134 »	136 »
<b>DROGUERIE</b>			
Alun épuré... les 100 kil.	28 »	28 50	28 50
— ordinaire... — —	20 »	20 »	20 »
Essence de térébenthine... — —	95 »	100 »	103 »
Sel de soude 80 degrés... — —	26 »	26 »	26 »
<b>SPIRITUEUX (En entrepôt)</b>			
Esprit 3 6 Béziers à 86 degrés... l'hectol.	130 »	130 »	130 »
— de marc... — —	115 »	115 »	115 »
— Nord fin... à 93 degrés... — —	74 »	75 »	75 »
— extra-fin... — —	76 »	77 »	78 »
— de grains... — —	85 »	90 »	90 »
— mauvais goût... — —	63 »	64 »	65 »

**LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES**

**MAISONS**

**Lyon.** — Rue Duhamel. Acq. M. Micol, propriétaire, 3, place Ferrache (120,000 fr.). — Rue Bourbon, 24, côté nord. Acq. M. J. Thomasset, 27, rue Bourreau (100,000 fr.). — Place Bellecour, 16. Acq. M<sup>me</sup> veuve Cuzieu, propr., à Sainte-Foy-lès-Lyon (323,000 fr.).

**Mouche.** — Lieu des Rivières. Acq. M. Bonnardel, propriétaire, quai d'Occident, 3, Lyon.

**Sainte-Foy.** — Grande-Rue, 9. Acq. M. Rivière, 22, rue du Bourbonnais (8,050 f.).

**Éculuy.** — Rue Neuve. Acq. la commune.

**Saint-Genis-Laval.** — Ancien château de la Tour. Acq., M. Chaume.  
**Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.** — Au même lieu. Acq., M<sup>me</sup> veuve Molliet, Montesuy, 13, rue Sainte-Hélène, Lyon.

## TERRAINS

**Lyon** — Rue Masséna, de Vauban et place Moncey. Acq., M. Fouilland, entrepr., rue de Précé, 49. — Montée de Balmont, 82. Acq., N. Lahousse, 5, rue Andran (12,000 fr.). — Rue de la Thibaudière. Acq., M. Teyssier, 48, rue de la Thibaudière (375 mètres, 7,500.). — Quartier de la Guillotière, territoire de Champagne. Acq., M. Pradelle, fabricant de tuiles, chemin des Cures (835 mètres, 1,201 fr.).  
**Saint-André-la-Côte.** — Au même lieu. Acq., M. Piegan.  
**Condrieux.** — Au même lieu. Acq., M. Champin, propr. à Ampuis (4,575 fr.).

## FORMATIONS, MODIFICATIONS &amp; DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

12 juin. — Prorogation de la société Jutié, Gay et Cie, pour le commerce de ciment, plâtre, chaux hydraulique, etc., quai de la Charité, 14.  
 19 juin. — Formation de la société Chavant et Rambour, pour l'application des bitumes, rue Dunois, 11.  
 18 juin. — Formation de la société Féminier et Chauvin, pour la menuiserie, 94, quai Tilsitt.

19 juin. — Formation de la société Chevaugéon et Bonnelo, pour la peinture et la plâtrerie, rue Cuvier, 70.

## FAILLITE

14 juin. — Faillite du sieur Bonnet, plâtrier, cours Morand, 34.

## Annonces de MM. les Officiers ministériels

A VENDRE en gros ou en détail au gré des Acquéteurs une jolie MAISON BOURGEOISE et 33,000 mètres de terrain à bâtir, situés sur le mamelon existant entre les gares de la Demi-Lune et de Tassin. **Grands facilités pour les paiements.** S'adresser pour traiter, à M. COLOMB aîné, propriétaire à Marcy-l'Étoile, et à M. BERTHIER, propriétaire à Chasselay. Les renseignements à M. JUCAULT, à la Demi-Lune.

L'imprimeur Gérant : PITRAT AÎNÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL.

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRIX DE L'INSERTION DANS CE TABLEAU, POUR UN AN : LA LIGNE D'ADRESSE 10 FR.; CHAQUE LIGNE EN PLUS 3 FR.

## CHAUFFAGE, VENTILATION &amp; FORGES

**MATHIAN FILS**, 52, 54, 56, rue de Sully, Lyon. — Chaudronnerie, Cuivre et Fer, Charpente fer, Construction de Serres, Grilles, etc. Chauffages à eau chaude, à vapeur et à air chaud, Séchoirs, Ventilation, etc., etc.

**COSTE (P.)**, successeur de P. BAUX, 66, cours de la Liberté, à Lyon. — Fournisseur de la Marine nationale. — Ventilateurs. — Forges portatives. — Système de Touraille et de Ventilation pour brasseries. Breveté s. g. d. g.

**CONSTRUCTION D'APPAREILS DE CHAUFFAGE.** — Calorifère, Fourneaux de cuisine, Cheminées, Bains. Ancienne maison L. Julhes, GUILLET, successeur, 131, rue de Vendôme, Lyon.

**FOURNEAUX ET CALORIFÈRES.** — POUMEYROL, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

**ANCIENNE MAISON VAN CRONENBURG.** J. MARTIN Successeur, rue de la Martinière, 20, Lyon. Spécialité de Calorifères à air chaud et de chauffage de Serres et d'habitation par circulation d'eau chaude; Fourneaux à bouillier et Cheminées à réflecteur, simples, et à calorifère.

## CIMENT, CHAUX, PLÂTRE &amp; BITUME

**JUTIÉ, GAY ET C<sup>e</sup>**, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. *Portlands* et chaux hydrauliques de Virieu-le-Grand, Ciments Bonsans de Crest pour le Rhône et la Loire, Plâtres d'Arnoy pour l'arrondissement de Lyon, Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques du Tell, homme-d'armes, etc. Abâtis, plâtres de Paris, de Savoie et autres provenances. — Expéditions France et Etranger.

**PONCET**, quai Pierre-Seize, 60. Seul dépositaire à Lyon, du ciment Gariel de Vassy. — Travaux hydrauliques, de revêtement et d'ornementation.

**CIMENTS, CHAUX, PLÂTRES**, Dalles, Vases, Tuyaux Ciment, Maisons réunies PONT, OLLION, NICOLET, à Grenoble, THORAND et C<sup>e</sup>, à Voreppe, près Genève. Agence de Lyon, Entrepôts et bureaux : 43, quai Pierre-Seize, M. GUILLET, représentant.

**SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE VALBONNAIS.** PELLoux Père et Fils et C<sup>e</sup>, Grenoble. Ciment à prise lente. Maison à Lyon, place Grollier, 3, et quai de la Charité.

**PERRIN ET C<sup>e</sup>**, rue de la Part-Dieu, 6, Lyon. — Chaux hydraulique et Ciment du Haut-Rhône. — Ciment prompt de Grenoble et de Vassy. — Tuils. Pierres à bâtir et moellons.

**JOUD**, route de Grenoble, 103. — Ciment, Chaux Plâtre, Tuyaux de poteries, Fournitures pour Bâtimens.

**PEYRISSAC**, 112, avenue de Saxe, Lyon. — Entrepôt de Carrioles de Marseille et Salerne. — Céramique Cateau et Mauberge. — Placage en faïence (Ouvriers pour la pose.)

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

**CHAVERNOT**, appliqueur de bitume en tous genres. — Rue de la Thibaudière, 22, à Lyon.

## ARDOISES, TUILES, BRIQUES &amp; POTERIE

**NANN (Ch.)** rue Marseille, 4 et 6. Seul dépôt de Tuiles et Carreaux de Bourgogne, de Perrusson, fabricant. Exposition 1878, médaille d'or, la plus haute récompense. — Spécialité de Rustique Tyrolien.

**ARDOISES, DALLES ARDOISES ET CARREAUX CÉRAMIQUES.** GUICHARD père et Fils, chemin de Serin, 3 Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisiers d'Angers et seuls concessionnaires pour les départements du Rhône et de l'Ain, de la manufacture de carrelage céramiques de P. CHARNOZ et C<sup>e</sup> de Paray-le-Monial.

**PAVÉS D'ÉCHANTLONS** en granit, extraction, fourniture et pose. Donnant une économie sérieuse et provenance garantie. — Deux mentions honorables aux expositions de Lyon. Fournitures spéciales de pierres de grès résistant aux acides. CHATEL, entrepreneur à Tullyers (Rhône).

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés, Carreaux de Verdun.

**ENTREPRISE DE COUVERTURE EN BATIMENT.** — FRANÇOIS, 11, rue Cuvier, Lyon. — Dépôt de tuiles plates mécaniques de Marseille, Montchanin, système Phox et autres provenances. — Ouvriers spéciaux pour la pose. — Châssis en fonte s'adaptant avec toutes espèces de tuiles.

## SERRURERIE ARTISTIQUE

**PINAY (J.-B.)**, constructeur, b. s. g. d. g., rue de Vendôme, 183 (26 médailles). Spécialité pour Pares et Jardins. Grilles, Barrières, Meubles, Pont, Serres, Orangeries.

**S. OLIVIER.** Travaux de Serrurerie. Ateliers, rue Serin, 15.

## PEINTURE &amp; PLÂTRERIE

**SIMON.** 6, rue Thomassin, Lyon. — Boîtes : 25, rue de Seze et 6, place des Terreaux.

**LÉON SABATIER**, 18, rue du Souvenir, Lyon-Vaise. — Fabrique de plâtre. — Dépôts de plâtre de Paris. Tuiles de Bourgogne, tuiles en verre avec châssis en fonte vitré, carreaux de Verdun, briques, plotis, chaux hydraulique, ciment.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitrés. Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

**PEINTURE ET PLÂTRERIE** en bâtiment. — Décoration en tous genres. — J. GROSSO, 4, quai de la Charité.

## BOIS, CHARPENTE &amp; MENUISERIE

**A. FABRE** — Menuiserie en tous genres. Rue Duguesclin, Lyon. — Boite, rue de la République, 9.

## MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS

**MEUNIER-TILLARD & C<sup>e</sup>**, Grande-Rue de la Guillotière, 94, Lyon. Nouveau moteur à vapeur économique.

**PIGUET ET C<sup>e</sup>**, successeurs de A. DUVERGIER, ingénieurs-constructeurs, rue de Saint-Cyr, à Lyon.

**MOUTON.** Mod.-leur, mécanicien, Travaux d'art, Invention, Engrenages, Fumisterie, rue Molière, 135, Lyon.

## SCULPTURE ET DÉCORATION

**PASCAL LUCIEN.** Monuments Religieux, Bustes, Portraits et décorations d'intérieur en tous genres. — Seul dépositaire à Lyon des Carrières de Chomerac et de Crussac. Atelier. Avenue de Saxe, 183, entre la rue Dunois et la rue de Servient, et entrepôts, rue Barrier, 4.

**DOMINIQUE DE DOMINICI.** Décoration d'églises et d'appartements. Restauration de tableaux anciens par un nouveau procédé. — Rue de Vendôme, 76, Lyon.

## QUINCAILLERIE &amp; OUTILLAGE

**MARCHAND (A.)** successeur de F. GURTEL, 11, rue Confort, à Lyon. — Spécialité d'articles de bâtiments, ordinaires et de luxe, Paratonnerres, Porte-voix et Appareils électriques.

**A. FAUGIER**, 11, place Perrache, Lyon. Fabrique de Boulons en tous genres.écrous carrés et à 6 pans, forgés mécaniquement.

## VERRES A VITRES

**QUITTA FILS**, rue de Savoie, 5, Verres à vitres. — Spécialité de Flint-Glass et des Verreries du Nord de toutes dimensions. — Mastics.

## GAZ &amp; ÉCLAIRAGE PUBLIC

**BARDOT (P.)**, rue Duhamel, 8, Lyon. — Manufacture d'appareils pour l'éclairage et le chauffage par le gaz — Construction d'Usines à gaz. — Etablissement de canalisations et plomberies.

**POCHET (Eug.)**, avenue de Saxe, 120, Lyon. Fabrique de Réverbères — Eclairage à forfait et à l'année des Allées, Cours et Escaliers; Balayages et Fermetures d'allées avec garantie des contraventions. Entrepôt d'huiles minérales. — F. T. Guinon, gérant de l'Entreprise.

**B. PABIU**, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

**VALLIN & C<sup>e</sup>**, Ferblantier-Zingueur, Trav. de Bâtimens. Ornaments zinc, cuivre et plomb. Lyon, quai de Vaise, 29.

## INDUSTRIES DIVERSES

**MERKLIN (J.)**, 11, rue de Vendôme, Lyon, Rue Delambre, 14, Paris. Manufacture de grandes orgues d'église. Seule médaille d'or à l'exposition universelle de Paris 1878.

**AU CHINOIS.** — PAPIERS PEINTS. Soldes exceptionnels 50 % de rabais. depuis 18 cent, le rouleau. Rue Centrale, 11, entre l'église Saint-Nizier et la rue Dubois.

**LA FRANCE INDUSTRIELLE**, Compagnie d'assurances La primes fixes contre les accidents de toute nature, représentée à Lyon par MM. TRIBOLLET et Mouroz, agents généraux de l'Abbeville, place de la République, 42.

**ASSURANCES** contre les Accidents de toute nature. — P. Jumaud, 28, rue Montesquieu, Lyon.

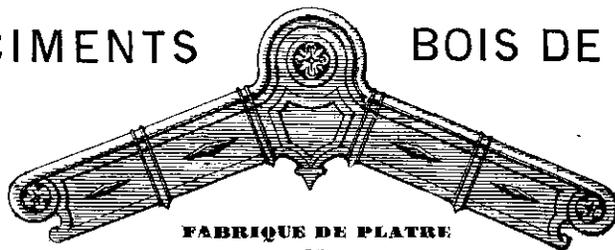
## MONUMENTS FUNÉRAIRES

**ROYBIN.** — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

**VACHEZ.** — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 62.

CHAUX, CEMENTS

BOIS DE CHAUFFAGE



FABRIQUE DE PLATRE

DE

**Léon SABATIER**

18, rue du Souvenir ; 31, rue de la Pyramide. — Lyon-vaïse

Seul concessionnaire à Lyon des Produits de la Tuilerie A. DERRAIN fils, de Saint-Jean des Vignes, à Chalon-sur-Saône. Maison fondée en 1610, dont les produits sont très réputés en Bourgogne, pour leur fabrication et pour leur résistance contre la gelée. — Carreaux de Verdun. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte.

**BREVETS**  
OBTENTION  
CESSION  
EXPLOITATION

MARQUES DE FABRIQUES  
FRANCE  
ETRANGER

*Rabillou* 66  
*Lepinette* de Saxe  
Ingénieurs  
**LYON**  
MAISON CRÉÉE EN 1856

De 9 à 11 heures Renseignements sur toutes les lois françaises et étrangères. Brevets, Patentes, Dépôts de marques, modèles et dessins de fabrique. Pièces à fournir, Taxes etc.

Recherches des antériorités. Copies de Brevets en vigueur ou déchus, Rapports et Avis motivés pour procédure en contrefaçon etc. — Etudes pratiques des inventions. Dessins et Devis pour la construction des machines, appareils etc. — Visites d'usines. Conseils légaux et industriels. — Envoi de Renseignements spéciaux et Tarifs.

BUREAU DES BREVETS D'INVENTION, 66, avenue de Saxe, 66 (près le cours Morand)

A. QUANTIN, imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoît, 7, Paris

**REVUE DES ARTS DÉCORATIFS**

Bulletin de l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie et du Musée des Arts décoratifs

Cette revue paraît régulièrement le 20 de chaque mois et elle comprendra de 32 à 80 pages de grand format avec des gravures dans le texte. Chaque numéro contiendra, en plus, de 3 à 6 planches hors texte. Prix unique d'abonnement pour une année. Paris et départements, 20 fr. Étranger, 22 fr. Écrire, pour tout ce qui concerne la *Revue des Arts décoratifs*, 7, rue Saint-Benoît, Paris.

Librairie V<sup>e</sup> A. MOREL et C<sup>ie</sup>, Éditeurs, 43, rue Bonaparte. — PARIS

LES  
**PETITES HABITATIONS FRANÇAISES**

MAISONS, PAVILLONS, VILLAS

Publiées sous la direction de M. J. BOUSSARD, architecte  
Formera 10 livraisons, comprenant 10 planches et une feuille de texte

Prix de la livraison : 12 francs. — La sixième livraison est en vente

**CONSTRUCTIONS & DÉCORATIONS POUR JARDINS**

KIOSQUES, ORANGERIES, VOLIÈRES

Publiées sous la direction de M. J. BOUSSARD, architecte  
L'ouvrage se composera de 50 pl. gravées à l'eau-forte et paraît en livraison de 5 pl.

Prix de la livraison : 6 francs. — La sixième livraison est en vente

COMPTOIR

DE LA

BOURSE PARISIENNE ET DES TRAVAUX PUBLICS

PARIS, 16 bis, cité Trévise, PARIS

Payement de Coupons.

Opérations de Bourse, Valeurs non cotées. — Prêts

Sur titres, comptes de Chèques.

JOURNAL FINANCIER ENVOYÉ GRATUITEMENT AUX CLIENTS

CRÉATION DE PARCS & JARDINS

**PRIX DE RÈGLEMENT  
DES TRAVAUX ET FOURNITURES**

PAR H. LUSSEAU, ARCHITECTE-PAYSAGISTE  
Un volume in-octavo raisin. — Prix : 2 fr.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR

Grande-Rue, 57, à Bourg-la-Reine (Seine)

**CARTONS BITUMÉS & FEUTRES ASPHALTIQUES  
POUR TOITURES**

MEILLARD (A.-R.) FABRICANT  
LYON, 34, cours Lafayette-Prolongé (Cité), LYON  
BOITE, 4, RUE GROLÉE

**PRODUITS CÉRAMIQUES**

SPECIALITÉ DE TUYAUX EN TERRE CUITE  
Fabrique à la Tour-de-Salvagny (Rhône)

**PROST FRÈRES**

QUAI DE BONDY, 16, A LYON

SUCCURSALE A SAINT-ÉTIENNE : 22, rue de Roanne  
Dépôt de Ciments, Plâtres, Chaux hydrauliques, Briques creuses, Tuiles, etc.

**POUR ACHAT ET VENTE**

De Propriétés d'Agrément et de Rapport  
IMMEUBLES ET TERRAINS A BATIR

Pour Placements de Capitaux et Rentes viagères

ADRESSER A LA MAISON DE COMMISSION GÉNÉRALE

**THOUBILLON**

Successeur de B. Dubost-Ruzand

rue de la République, 33, Lyon

GRANDES RELATIONS A LYON ET DANS TOUTS LES DÉPARTEMENTS

**DOCKS & SCIERIES DE LA PART-DIEU**

BIÈTRIX AINÉ & C<sup>ie</sup>

Rue, cité Part-Dieu, 40, LYON

**FABRIQUE DE PARQUETS**

CHÈNE, NOYER, SAPIN, PIN  
PITCHPIN, FRISES, FOUGÈRE, BATON-ROMPU

ANCIENNE MAISON SIMON JEUNE

**P. MOIROUX**

SUCCESSEUR

Lyon, 11, rue Confort, Lyon

Bronzes pour bâtiments. — Spécialité pour Meubles, Styles anciens et modernes. — Réparation et Remise à neuf de Garnitures en tous genres. — Fonderie et Rachevage.

**Comptoir commercial de MURE Fils**

Place des Pénitents-de-Ja-Croix, 1, au 2<sup>e</sup>

**RÈGLEMENTS DE COMPTES**

Tenne des Livres. Installations économiques d'écritures. Expertises. Leçons particulières  
Cabinet de 11 à 2 h. le matin. de 7 à 9 h. du soir

**SIMPLON** Les porteurs sérieux et lésés par la vente du Simplon à une Compagnie suisse sont priés de se faire connaître au Comptoir de la Bourse parisienne et des Travaux publics, 16 bis, cité Trévise, à Paris

20 MÉDAILLES D'OR  
ET TOUS LES PREMIERS PRIX  
ANS EXCEPTION DEPUIS 4 ANS  
EXPOSITION UNIVERSELLE 1878  
MÉDAILLE D'OR ET LÉGIION D'H'



MATERIEL D'ENTREPRENEUR

**PORTEUR DECAUVILLE** — BREVETÉ S. G. D. G. FRANCE & ÉTRANGER

TRANSPORT DES RECOLTES

CHEMIN DE FER PORTATIF  
A POSE INSTANTANÉE

ADOPTÉ PAR L'ARTILLERIE LE GÉNIE,  
LES PONTS ET CHAUSSEES LA VILLE DE PARIS &

CONSTRUIT PAR LES ATELIERS DECAUVILLE AINÉ \*  
A PETIT-BOURG (SEINE & OISE)

UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS  
LES MARDI ET VENDREDI, TRAIN 3 HES  
CARRÉ DE LYON POUR EVERY-PETIT-BOURG

ENVOI A L'ESSAI

950 CLIENTS EN 4 ANS

FONCTIONNE DANS TOUS LES PAYS DU MONDE  
VOIR LA LISTE DES CLIENTS SUR LE PROSPECTUS ENVOYÉ FRANCO SUR DEMANDE

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

SOCIÉTÉ DES  
**CIMENTS PORTLAND DE VALBONNAIS**

**Pelloux Père, Fils & C<sup>ie</sup>**

A GRENOBLE

FOURNISSEURS DU GOUVERNEMENT  
Médaille d'Or, Exposition universelle, Paris 1878

Représenté à Lyon, par A. FORTIER, place Grôlier, 3

Ciment Portland n° 1 et 2. — Ciment prompt, extra et ordinaire. — Chaux hydrauliques, blutées de toutes provenances. — Plâtre de Savoie et de Bourgogne. — Fours, Briques, Terre et Dalles réfractaires.

Boite, place des Terreaux, 6 et rue de la Bourse, 6

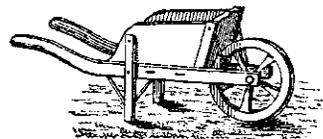
**GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE**  
A Montchanin (Saône-et-Loire)

BRIQUETERIE, POTERIE ARTISTIQUE ET DE BATIMENT

OBJETS D'ART, PRODUITS VERNIS ET ARDOISÉS

**E. MARTIN**  
LYON, 49, rue Bourbon, LYON

Seul entrepositaire pour LYON et les régions environnantes. Ne pas confondre les **Tuiles de Montchanin** avec celles d'imitation qui, pour en avoir les apparences n'en ont pas pour cela la qualité et n'ont pas surtout subi, comme celle de **Montchanin**, l'épreuve du temps, la seule qui mérite notre confiance. Les véritables tuiles de Montchanin sont marquées : BOURGOGNE - MONTCHANIN (Saône-et-Loire). On livre en 24 heures les commandes les plus importantes. — Des catalogues complets avec dessins dans le texte sont adressés franco sur demande affranchie.



**JACQUON**  
55, Grande-Rue de la Guillotière  
ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRIPPE CI-DEVANT DE CHABROL, 14  
LYON

MAÇONNERIE  
Sceaux, Bayards, Bannes  
Pelles, Oiseaux, etc.

PLÂTRERIE  
Marchepieds, Échelles  
Échelles doubles.

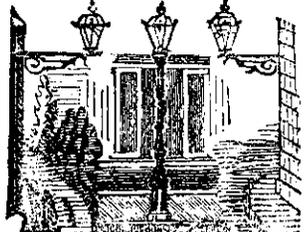
MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

**Pierre HENRY**  
Quai Pierre-Seize, 15

Seul Dépositaire des Ciments de la Porte-de-France  
POUR TOUT LE DÉPARTEMENT DU RHONE

Ciments de la Porte-de-France, Saint-Michel, Vassy, Pouilly noir (Locardaire). Ciments artificiels de Portland. Chaux hydrauliques blutées de toutes provenances. — Plâtres de Paris ordinaires pour Constructeurs, fins et blutés pour Stalnaires et Moulins. — Plâtres de Savoie et de Bourgogne pour emplois et engrais. — Terres, Briques, Dalles, Fours, Céramiques, et autres objets réfractaires.

Boites : rue de la Bourse, 49, place des Terreaux, 6, Lyon



**ECLAIRAGE PUBLIC**

DES  
COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ  
MAISON SPÉCIALE  
Tenir album sur demande. Révisé par  
le Secrétaire et le Maire

**J. JANIN Aîné, à LYON (Villette)**

ADMINISTRATION, 8, rue Mulet. — ABONNEMENTS ET ANNONCES, 4, rue Gentil

**LE MONDE LYONNAIS**

ILLUSTRÉ

REVUE HEBDOMADAIRE DES LETTRES ET DES ARTS

UN AN, 18 FR. — SIX MOIS, 10 FR. — TROIS, 5 FR.

ÉTRANGER LE PORT EN SUS

Le **Monde Lyonnais** est une publication exclusivement littéraire et artistique. Il paraît toutes les semaines, le samedi. Il se compose chaque fois d'une livraison de 16 pages. Le **Monde Lyonnais**, par son format, son mode de publication et sa périodicité, comme par le nombre, la nature et la variété de ses articles, participe à la fois du journal et de la revue. Il rend compte à ses lecteurs de ce qui se passe dans les théâtres de Paris et de Lyon, dans les sociétés savantes et les académies.

LE MONITEUR DES ADJUDICATIONS

DE L'ÉTAT

TRAVAUX PUBLICS ET FOURNITURES DIVERSES

Pour l'Armée, la Marine, les Prisons, etc.

PARIS, 16 bis, cité Trévise, 16 bis, PARIS  
PARAISANT TOUTS LES SAMEDIS — UN AN : 10 FR.

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, PITRAT  
Rue Gentil, 4, à Lyon

**GRAVIERS DU RHONE**

DRAGUE A VAPEUR

**A. FAURE FILS**

DÉPOT, quai de la Charité (Bas-Port)

La maison livre sur les chantiers et traite à prix réduits pour les grosses fournitures.

S'adresser au siège social, cours Rambaud, 38  
ou au dépôt du quai de la Charité

**PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE**  
DE LYON

**JACQUES GARCIN**

OPÈRE LUI-MÊME

50, rue Childebert, et passage de l'Hôtel-Dieu

ANCIENNEMENT RUE DE LYON, 41 ET 43

Photographe de la Société des Amis des Arts et de la Faculté de Médecine,  
de l'Exposition rétrospective et des principaux Peintres et Architectes de la Ville.  
Organisation et Appareils spéciaux pour les Arts et l'Industrie  
Spécialité de la Maison, Travaux hors de l'Atelier — bien meilleur marché que le Dessin  
et la Gravure. Envoi du Tarif sur Demande